



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2025

- Champdray
- Gérardmer
- Granges-Aumontzey
- Le Tholy
- Le Valtin
- Liézey
- Rehaupal
- Xonrupt-Longemer

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER

03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

ÉDITO



Madame, Monsieur,

En 2025, notre communauté de communes s'est engagée avec dynamisme dans le développement de ses services et la poursuite de projets structurants.

En effet, la Médialudothèque a notamment créé une instrumenthèque au sein de son espace multimédia et elle s'est également associée au service de portage de repas à domicile pour proposer, en plus de la livraison du repas, un prêt de jeux et de livres gratuit et sur simple demande.

Courant d'année, l'offre de la petite enfance s'est vue enrichie avec l'arrivée d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) sur notre territoire pour permettre aux parents de se rencontrer et d'échanger mais aussi aux plus petits de partager un moment convivial, à la rencontre d'autres enfants et adultes.

En termes de projet, on peut notamment citer le déploiement de conteneurs semi-enterrés sur la commune de Granges-Aumontzey, l'installation de composteurs sur le territoire, les approbations du plan de mobilité simplifié (PMS) et des plans locaux d'urbanisme pour les communes de Gérardmer (révision) et Granges-Aumontzey (modification) ainsi que les premières avancées dans la création d'une liaison douce Gérardmer-Bruyères.

D'autres projets structurants ont également été engagés par la régie de l'eau et de l'assainissement tels que le lancement de dossiers stratégiques destinés à faire face aux difficultés liées à la disponibilité de la ressource en eau et au changement climatique.

Vous retrouverez toutes les informations essentielles dans ce rapport pour lequel je vous souhaite une bonne lecture.

Stessy SPEISSMANN MOZAS

Président de la communauté de communes
Gérardmer Hautes Vosges

SOMMAIRE

Le territoire	Page 4
Les compétences	Page 6
Les commissions thématiques	Page 7
Le bureau communautaire	Page 8
Le conseil communautaire	Page 9
Les finances	Page 10
Les marchés publics	Page 18
Les ressources humaines	Page 20
L'organigramme	Page 22
La communication	Page 23
Le plan grands lacs	Page 24
Les récupérateurs d'eau de pluie	Page 26
L'eau et l'assainissement	Page 27
La collecte des ordures ménagères	Page 29
La déchèterie de la Heunotte	Page 30
La prévention et le tri des déchets	Page 31
Le plan de mobilité simplifié	Page 34
La liaison douce Gérardmer-Bruyères	Page 35
Les actions du Pays de la Déodatie	Page 36
L'urbanisme	Page 39
L'office de tourisme communautaire	Page 40
La taxe de séjour	Page 41
La signalétique d'intérêt local	Page 42
Les aides à l'immobilier d'entreprise	Page 42
Le Relais des Bûcherons	Page 43
France Services	Page 44
Le portage de repas	Page 46
Le relais petite enfance	Page 47
Le lieu d'accueil enfants-parents	Page 48
La convention territoriale globale	Page 49
L'aire d'accueil de gens du voyage	Page 50
L'école de musique	Page 51
La médialudothèque du Tilleul	Page 52
Le pass Gérardmer Hautes Vosges	Page 55

LE TERRITOIRE

Implantée dans le département des Vosges, au sein de la région Grand Est, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges est un territoire de moyenne montagne inscrit à la fois dans le Massif des Vosges et dans le périmètre du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Les vallées et lacs qui le composent résultent de l'érosion glaciaire survenue lors de la dernière période glaciaire, entre -40 000 et -10 000 ans avant J.-C. Les paysages actuels, largement dominés par les espaces forestiers mais aussi par les zones urbaines et agricoles, sont l'aboutissement des transformations successives liées aux activités humaines au fil du temps.

Structuré autour des têtes de bassin versant de la Vologne, de la Meurthe, de la Cleurie et du Barba, et doté d'un patrimoine naturel remarquable à l'échelle régionale – notamment les lacs de Gérardmer, de Longemer et de Retournemer – le territoire assume une responsabilité majeure dans la préservation du bon fonctionnement écologique de ces milieux. Cette mission s'inscrit dans un contexte de pressions croissantes liées au développement des activités humaines (tourisme de masse, urbanisation, évolution et intensification des pratiques agricoles et sylvicoles), ainsi qu'à la nécessité de renforcer la résilience d'écosystèmes particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

Parmi les atouts touristiques majeurs figurent également des stations de ski, des cascades, de nombreux espaces dédiés aux loisirs de plein air, ainsi qu'une offre reconnue de produits artisanaux et industriels.

Au-delà de ses qualités paysagères, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges constitue une destination touristique de premier plan, prisée tant par les clientèles des pays voisins que par le tourisme régional et de proximité. À elle seule, elle concentre près de 26 % des lits marchands du département.

Sur le plan industriel, le territoire s'est historiquement structuré autour d'entreprises majeures des secteurs du textile et de la transformation du bois, qui ont contribué à son développement et à son aménagement. Héritières de ces savoir-faire, ces entreprises poursuivent aujourd'hui cette dynamique en innovant et en produisant des articles de qualité dans les domaines du textile, du bois et de l'agroalimentaire.



NOUS CONNAITRE



PÉRIMÈTRE

de la communauté de communes



EN BREF

Données issues de l'INSEE sur l'année 2022



8 communes



14 723 habitants



12 646 logements



196,4 km² de superficie



6 561 emplois



71 habitants au km²

LES COMPÉTENCES

La communauté de communes exerce des compétences obligatoires et supplémentaires ainsi que des compétences facultatives qui peuvent être définies par le conseil communautaire après accord des communes membres. Les communes peuvent, par ailleurs, transférer ou déléguer à la communauté d'autres compétences.



La mise à jour des statuts de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a été réalisée par arrêté préfectoral du 8 janvier 2025.

Compétences obligatoires

- Gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif.
- Aménagement de l'espace ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- Actions de développement économique et touristique dont la création d'offices de tourisme.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.



Compétences supplémentaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire :
 - Médiathèque ;
 - Ludothèque ;
 - Écoles de musique.
- Création et gestion de maisons de services au public.
- Politique du logement et du cadre de vie.

Autres compétences

- Coordination du développement d'animations culturelles.
- Développement du plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique et du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).
- Gestion d'un service de portage de repas à domicile.
- Gestion d'un relais petite enfance (RPE).
- Organisation de la mobilité.
- Gestion d'une fourrière automobile.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions thématiques, composées d'élus communautaires et municipaux, préparent les dossiers, en amont, afin de les soumettre à l'approbation du bureau puis du conseil communautaire. Elles se réunissent plusieurs fois par an selon l'avancée des dossiers et les besoins des services.

La régie des eaux dispose, quant à elle, d'un **conseil d'exploitation** qui est consulté pour toutes les questions d'ordre général relatives à son fonctionnement en parallèle de la commission dédiée à l'eau et l'assainissement.



Conseil d'exploitation de la régie 4 réunions	Eau et assainissement 1 réunion
Services à la population 1 réunion	Finances Taxe de séjour 1 réunion
Aménagement du territoire 1 réunion	Développement économique/touristique 1 réunion
Environnement Déchets 5 réunions	Culture et loisirs 2 réunions

Les commissions thématiques se sont retrouvées à différentes reprises pour aborder, chacune en ce qui les concerne, les sujets propres aux services tels que les investissements sur l'année et projets en cours.

En 2025, la commission Environnement-Déchets s'est notamment réunie à plusieurs occasions afin de travailler sur le règlement de collecte des déchets ménagers à l'échelle du territoire. Plusieurs modes de collecte sont répartis sur nos communes (porte à porte, conteneurs semi-enterrés, points de regroupement) et il convient de définir les règles applicables à l'ensemble des usagers dans un futur proche. L'adoption dudit règlement interviendra en parallèle des travaux d'harmonisation sur la commune de Gérardmer non dotée à ce jour des équipements de collecte enterrés et semi-enterrés.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Stessy SPEISSMANN MOZAS
Ressources humaines



Damien DESCOUPS
Eau et assainissement



Élisabeth KLIPFEL-DOTT
Services à la population



Frédéric THOMAS
Finances et taxe de séjour



John VOINSON
Aménagement du territoire



Michel BERTRAND
Environnement et déchets



Éric TISSERANT
Développement économique



Anicet JACQUEMIN
Culture et loisirs

Le bureau communautaire est chargé de traiter les affaires courantes : il se compose du président et de 7 vice-présidents.

En 2025, le bureau s'est réuni à 9 reprises.

Les membres du bureau présentent ensuite les points abordés en conseil communautaire.

NOUS CONNAITRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CHIFFRES CLÉS 2025

30 conseillers
128 délibérations
9 conseils

CHAMPDRAY

Élisabeth KLIPFEL-DOTT (maire) • Marie-Claire WILLMANN (suppléante)

GÉRARDMER

Nadine BASSIERE • Karine BEDEZ • Grégory BONNE • Charlotte CHALAL • Anne CHWALISZEWSKI
Fabienne CRETEUR CLEMENT • Jamel GHOMERANI • Pierre IMBERT • André JACQUELIN • Franck LEMAIRE
Adeline MUNIER • Olivier ODILLE • Christian ROUHIER • Stessy SPEISSMANN MOZAS (maire) • Isabelle VAZART

GRANGES-AUMONTZEY

Régine GUYOT • Étienne LAURENT • Corinne MOUROT • René STACH • Frédéric THOMAS (maire)

LE THOLY

Alexis BACHELARD • Sébastien FREMIOT • Anicet JACQUEMIN (maire)

LE VALTIN

John VOINSON (maire) • Élisabeth TISSERANT (suppléante)

LIÉZEY

Damien DESCOUPS (maire) • Denis VIAL (suppléant)

REHAUPAL

Éric TISSERANT (maire) • Roselyne LALEVÉE (suppléante)

XONRUPT-LONGEMER

Michel BERTRAND (maire) • Danièle CUNY • Laurent MONGAILLARD

Le conseil communautaire définit les grandes orientations de la communauté de communes et adopte les décisions relatives à son champ de compétence.

Les séances sont publiques et l'ensemble des délibérations est consigné dans un procès-verbal.

LES FINANCES

Chaque année, la communauté de communes doit adopter ses budgets (général et annexes), en fonctionnement et en investissement, avant le 15 avril de l'année en cours.

En fonctionnement, les dépenses correspondent à la gestion courante, aux frais de rémunération de personnel, aux intérêts des emprunts tandis que les recettes portent sur la fiscalité directe locale (taxes...), aux dotations versées par l'État et autres produits financiers.

En investissement, les dépenses se rapportent aux prêts et avances accordées à la communauté de communes, aux remboursements d'emprunts alors que les recettes sont principalement constituées des dotations et subventions comme les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA).

Au total, la communauté de communes dispose d'un **BUDGET PRINCIPAL** et 4 **BUDGETS ANNEXES**.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes générales de la communauté de communes

Fonctionnement

DÉPENSES = 9 055 141 €

RECETTES = 9 601 865 €

Atténuation de produits

2 905 197 € (32%)

Charges à caractère général

2 842 878 € (31%)

Charges de personnel

2 627 304 € (29%)

Opérations d'ordre de transfert

329 203 € (4%)

Autres charges de gestion courante

245 771 € (3%)

Charges financières

104 470 € (1%)

Charges spécifiques

318 € (0%)

Fiscalité locale

6 400 101 € (67%)

Dotations et participations

1 877 785 € (20%)

Produits des services

834 985 € (9%)

Impôts et taxes

325 615 € (3%)

Dotation aux amortissements

59 689 € (1%)

Atténuations de charges

47 925 € (0%)

Autres produits de gestion courante

42 738 € (0%)

Produits exceptionnels

13 028 € (0%)

NOUS CONNAITRE

#DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le pôle Environnement-Déchets concentre les dépenses les plus élevées, reflétant des besoins importants en effectifs pour des missions opérationnelles liées à la gestion de déchets. Il est suivi par le pôle Culture qui mobilise également un volume significatif de personnel notamment pour l'école de musique.

Les dépenses de personnel constituent, quant à elles, le troisième poste le plus important de la communauté de communes puisqu'il s'élève à 2 627 304 € et représente 30 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel ont augmenté de 4 % en 2025 par rapport à 2024 et ont notamment impacté le pôle administration par l'augmentation des temps de travail des conseillers France services passant de 26 heures à un temps plein de 35 heures par semaine depuis le 1^{er} janvier 2025 et le recrutement d'un gestionnaire des marchés publics et des assurances depuis le 1^{er} septembre 2025.

Subventions aux associations

La communauté de communes soutient financièrement les associations de son territoire selon des critères d'éligibilité définis par un règlement d'attribution. Elle accorde une attention particulière aux projets relevant de la culture, des loisirs, de l'environnement et du développement durable, dès lors qu'ils présentent une réelle plus-value pour l'ensemble du territoire par leur pertinence et leur originalité.

Au titre de l'exercice 2025, le versement des subventions aux associations représente un montant total de 14 000 € incluant notamment le soutien financier au festival du Film fantastique, le festival de musique RockKafranc à Le Tholy ou encore la manifestation « Jardinons le printemps » à Gérardmer.

#RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité locale et les impôts et taxes correspondent à la première source de financement de la section de fonctionnement de notre communauté de communes. Les impôts et taxes sont principalement constitués de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe de séjour versée à l'office de tourisme ainsi que des fractions compensatoires de la valeur ajoutée des entreprises, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les produits des services qui s'élèvent à 834 984 € sont, pour l'essentiel, les recettes liées à la facturation des services publics : portage de repas à domicile, les services culturels ou la redevance spéciale pour les déchets.

Le montant des dotations et participations s'élève, en 2025, à 1 877 785 € soit 3 % de plus qu'en 2024.

Les dotations et participations de fonctionnement concernent également la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État (311 868 €), les recettes liées à la gestion du transit des ordures ménagères et à la collecte sélective versées par les éco-organismes (456 245 €), les recettes liées aux apports de déchets des professionnels à la déchèterie et les autres soutiens (24 834 €) ainsi que la participation de la CAF au fonctionnement du relais petite enfance et du lieu d'accueil enfants-parents (50 424 €).

NOUS CONNAITRE

Investissement

DÉPENSES = 1 822 874 €

Immobilisations corporelles 884 053 € (49%)
Immobilisations travaux en cours 372 187 € (20%)
Emprunts et dettes 318 523 € (17%)
Immobilisations incorporelles 75 766 € (4%)
Opération d'ordre de transfert 59 689 € (3%)
Subvention d'équipement versé 57 649 € (3%)
Comptabilité distincte rattachée 55 006 € (3%)

RECETTES = 1 217 381 €

Dotations, fonds divers et réserves 668 853 € (55%)
Opération d'ordre de transfert 329 203 € (27%)
Subvention d'investissement reçues 148 727 € (12%)
Opération pour compte de tiers 67 597 € (6%)
Autres immobilisations financières 3 000 € (0%)

#DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 822 874 € et sont en augmentation de 33 % tandis que le taux d'exécution par rapport au prévisionnel est de 65 %. Les travaux débutés au dernier trimestre ou les commandes passées en fin d'année expliquent ce taux de réalisation. Aussi, ces dépenses engagées et non mandatées s'élèvent à 349 706 € et comprennent notamment l'acquisition de conteneurs semi-enterrés (193 537 €) ainsi que les études en cours (54 711 €).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 389 655 € et correspondent notamment les travaux d'aménagement de l'accueil de l'office du tourisme (209 749 €), l'acquisition de conteneurs déchets (407 231 €) et d'un camion grue (334 308 €) et l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie (55 006 €).

#RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement (dotations et fonds divers) portent principalement sur le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 222 881 €, directement lié aux investissements réalisés dans l'année et à un excédent de fonctionnement capitalisé de 445 972 €.

Les subventions d'équipement s'élèvent à hauteur de 148 727 € correspondant aux subventions allouées pour les travaux de la ludothèque, les travaux de l'accueil de l'office du tourisme ou l'élaboration du PCAET.

NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : COMMERCE

Dépenses et recettes relatives à l'activité de l'auberge du Relais des Bûcherons à Liézey

Fonctionnement

DÉPENSES = 96 014 €

Les dépenses réelles du Relais des Bûcherons sont composées principalement de la fourniture d'eau et d'électricité, la maintenance, les réparations diverses ainsi que la taxe foncière.

Les autres dépenses sont les intérêts d'emprunts pour 14 500 € et l'amortissement aux immobilisations pour 66 750 €.

RECETTES = 120 102 €

Les recettes de la section de fonctionnement de ce budget s'élèvent à 120 102 €, en hausse de 3% par rapport au réalisé de l'année 2024.

Les recettes proviennent de la subvention du budget général (50 000 €) et des revenus des immeubles : loyers des appartements et redevance pour un montant de 41 661,71 €.

Investissement

DÉPENSES = 86 677 €

Les dépenses de la section d'investissement du budget annexe « Commerce » s'élèvent à 86 677 €, soit en hausse de 3 % par rapport à l'année 2024.

Les dépenses d'investissement sont composées principalement par le remboursement des emprunts pour 55 386 €.

RECETTES = 80 644 €

Les recettes sont de 69 902 € pour la section d'investissement de ce budget : il est constaté un déficit d'investissement de 16 775,10 €.

Les recettes d'investissement sont constituées uniquement d'opérations d'ordre pour les amortissements du bâtiment et du mobilier.



NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : TRANSPORT

Dépenses et recettes de fonctionnement relatives à la gestion des transports

Fonctionnement

DÉPENSES = 73 478 €

Les dépenses réelles correspondent au paiement des prestations de transport pour le bus urbain de la ville de Gérardmer jusqu'en juillet et une prestation de septembre à décembre, d'un montant de 57 170 €, ainsi que la navette des neiges sur la période des vacances de février à 16 307 €.

RECETTES = 70 000 €

Les recettes de la section de fonctionnement du budget annexe « Transport » s'élèvent à 70 000 €, elles correspondent à une subvention du budget général de ce même montant.

Ce budget annexe ne comprend pas de section d'investissement étant donné que le transport est une prestation réalisée par la ville de Gérardmer (refacturation des charges).



BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes relatives à la régie eau et assainissement

Fonctionnement

DÉPENSES = 1 622 666 €

Les postes les plus importants dans cette section de fonctionnement portent sur les charges de gestion courante (fournitures, entretien...) et les dotations aux amortissements avec, respectivement, 604 172 € et 652 362 €.

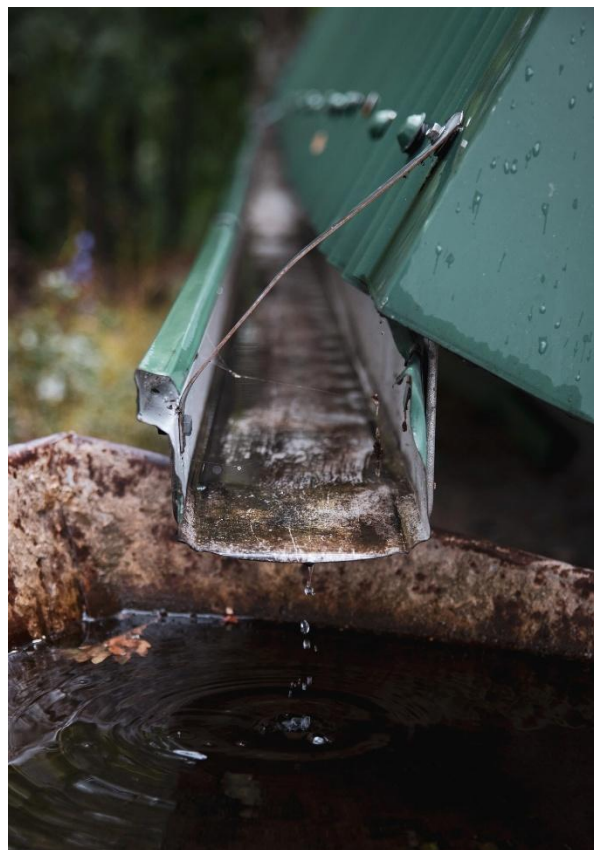
Par ailleurs, les charges de personnel, réparties avec le budget de l'eau, représentent 30 % des dépenses totales de fonctionnement du budget assainissement avec 237 158 €.

À noter également la somme de 106 358 € relative aux charges des intérêts des emprunts transférés (frais financiers) ainsi que 22 164 € pour les annulations de titres émis sur les exercices antérieurs.



Fait marquant :

Les dépenses totales réalisées en 2025 ont diminué de 13% par rapport à l'exercice 2024 !



RECETTES = 2 174 218 €

En 2025, les recettes réalisées ont augmenté de 30% par rapport à 2024 : la raison de cette augmentation est directement liée à l'augmentation des tarifs de l'assainissement appliqués depuis le 1^{er} janvier 2025.

À noter cependant que cette recette supplémentaire est moins élevée que celle attendue, puisque la facture des consommations des abonnés de Gérardmer porte sur 10 mois et non pas 12 mois.

La principale recette de fonctionnement du budget assainissement provient de la redevance d'assainissement collectif facturée aux usagers, qui prend la forme d'une part fixe (dite « abonnement »), et d'une part variable, liée aux volumes rejetés : elle représente 78% des recettes réalisées en 2025.

Les recettes liées à la perception des redevances de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) est compensée par une dépense d'un même montant : la somme est reversée en totalité à l'AERM de manière annuelle.

Pour ce qui est des branchements des abonnés au réseau assainissement, les recettes réalisées en 2025 s'élèvent à 199 674,78 € et représentent 9% des recettes réalisées.

NOUS CONNAITRE

Investissement

DÉPENSES = 819 724 €

En 2025, le total des dépenses d'investissement réalisées a diminué de 30% par rapport à 2024.

Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la régie s'élèvent à 256 655,36 €, soit 31% des dépenses 2025, parmi lesquelles on dénombre notamment l'étude schéma directeur d'assainissement, le diagnostic amont complémentaire sur les rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) pour la station d'épuration de Gérardmer, les équipements et travaux divers, les extensions de réseaux ou encore les réhabilitations diverses suite à des réfections de voiries.

Par ailleurs, le montant du remboursement des emprunts s'élève à 301 108,73 € (37% des dépenses) et comprend exclusivement le remboursement des emprunts transférés par les communes à la CCGHV.

RECETTES = 918 814 €



En 2025, le total des recettes réalisées a augmenté d'environ 16% par rapport à 2024.

Les subventions perçues, d'un montant de 260 282,50 €, sont celles dont la régie a bénéficié dans le cadre de travaux, essentiellement de la part de l'AERM.

Aussi, les autres immobilisations financières s'élèvent à 6 168,78 € : elles portent sur la refacturation à la SAS PIERRAT du prêt relatif à la station d'épuration de la commune de Le Tholy, par convention transférée de la commune à la régie de l'eau de la CCGHV.

POUR + D'INFORMATIONS

Chaque année, la régie de l'eau et de l'assainissement est tenue de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS). Ce rapport détaillé évalue la performance du service tout en favorisant la transparence auprès des usagers. Il contient des indicateurs comme le prix du service, la qualité des prestations fournies ou encore les investissements réalisés.

Ce rapport est disponible sur notre site internet : www.ccghv.fr

Rubrique : « Rapports d'activité »



NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : EAU POTABLE

Dépenses et recettes relatives à la régie eau et assainissement

Fonctionnement

DÉPENSES = 2 712 538 €

Les redevances à l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) sont habituellement reversées lors de l'exercice N+1. En 2025, cette dépense, d'un montant de 863 250,00 €, a doublé par rapport à 2024. Cela s'explique par le fait qu'en 2025, la régie a reversé à l'AERM les redevances de deux années : celles de l'exercice 2024 et celles de l'exercice 2025 par anticipation, suite à la demande d'échelonnement des paiements.

Toujours en matière de dépenses de fonctionnement, les charges de personnel s'élèvent à 563 285,72 € : environ 70% d'entre elles sont supportées par le budget eau.

RECETTES = 2 677 215 €

La principale recette de fonctionnement du budget eau provient de la vente d'eau aux usagers, qui prend la forme d'une part fixe (dite « abonnement ») et d'une part variable, liée aux volumes consommés. Elle représente 90% des recettes réalisées en 2025, soit 8% de plus qu'en 2023 et 2024. Les recettes des produits exceptionnels sont composées de régularisations de rôles d'eau et d'avoirs EDF pour nos contrats électricité (environ 34 000 €).



Investissement

DÉPENSES = 799 455 €

Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la régie s'élèvent à 590 884,16 €, soit 74% des dépenses 2025, parmi lesquelles on retrouve notamment les véhicules, les études préalables dans le cadre du projet de prise d'eau du lac de Gérardmer (étude faune/flore/habitats, étude géotechnique, étude hydrogéologique) ou encore les poursuites du chantier de recaptage des sources Mougeon/Xégoutté/Logelot à Gérardmer.

RECETTES = 574 506 €

En 2025, le total des recettes réalisées a diminué de 45% par rapport à 2024. Pour les dotations, on ne constate aucune réserve issue du report de résultats comme cela était le cas en 2024.

Les subventions perçues sont celles dont la régie a bénéficié dans le cadre de travaux, essentiellement de la part de l'AERM. Une partie des subventions relatives aux travaux menés en 2025 a été versée par l'AERM en 2024 et n'est donc pas constatée dans le résultat de l'année 2025.

LES MARCHÉS PUBLICS

La communauté de communes est un acheteur public amené à conclure des contrats à titre onéreux, avec des entreprises privées ou publiques, en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Cette passation de marché est soumise au Code de la commande publique et répond aux grands principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES

Pour ses consultations de plus de 40 000,00 € HT, la communauté de communes utilise la plateforme dématérialisée XMARCHÉS : <https://www.xmarches.fr/entreprise/>



MARCHÉS CONCLUS EN 2025

Accord cadre à bons de commande pour l'entretien des vêtements de travail (lot unique)

Titulaire : ESAT LES PINS (88120 Saint-Amé)

Montant : 35 000,00 € HT • Durée : 48 mois

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de carburant en station service et services associés, au moyen de cartes accréditatives (lot unique)

Titulaire : PIANA (93600 Aulnay-Sous-Bois)

Montant : 220 000,00 € HT • Durée : 30 mois

Souscription et gestion de contrats d'assurance (5 lots)

Lot 1 • Assurance Responsabilité civile

Titulaire : PNAS (92400 Courbevoie)

Montant : 41 492,40 € HT • Durée : 48 mois

Lot 2 • Assurance Protection fonctionnelle

Titulaire : GROUPAMA (21000 Dijon)

Montant : 2 832,04 € HT • Durée : 48 mois

Lot 3 • Assurance Automobile et auto-mission

Titulaire : SMACL (79000 Niort)

Montant : 75 227,20 € HT • Durée : 48 mois

Lot 4 • Assurance des Dommages aux biens et risques annexes

Titulaire : GROUPAMA (21000 Dijon)

Montant : 83 302,80 € HT • Durée : 48 mois

Lot 5 • Assurance des Cyber-risques

Titulaire : CYBER COVER (75017 Paris)

Montant : 3 717,68 € HT • Durée : 48 mois



Pour la période de 2026 à 2029, un lot spécifique relatif à la cyber-sécurité a été défini lors de la consultation relative aux assurances.

Cette garantie couvre la CCGHV en cas d'atteinte à la sécurité des systèmes d'information et des données, liée à une action extérieure ou à une erreur humaine, et prend en charge les conséquences financières des potentiels dommages matériels et immatériels subis par ses équipements et installations informatiques.

NOUS CONNAITRE

Accord-cadre à bons de commande pour les vérifications réglementaires des équipements et installations des bâtiments et engins (lot unique)

Titulaire : APAVE ALSACIENNE SAS (68000 Mulhouse)

Montant : 33 812,19 € HT • Durée : 48 mois

Etude prospective relative à la gestion de la ressource en eau sur le territoire de la CCGHV et du syndicat intercommunal des eaux de Blanchefontaine (lot unique)

Titulaire : ANTEA FRANCE (54000 Nancy)

Montant : 829 602,00 € HT • Durée : 24 mois

Accord-cadre à bons de commande pour le transport et traitement des boues des stations d'épuration de Gérardmer et Granges-Aumontzey (2 lots)

Lot 1 • STEP de Gérardmer

Titulaire : SUEZ ORGANIQUE (78440 Gargenville)

Montant : 175 000,00 € HT • Durée : 12 mois

Lot 2 • STEP de Granges-Aumontzey

Titulaire : VEOLIA AGRICULTURE FRANCE (67600 Sélestat)

Montant : 100 000,00 € HT • Durée : 12 mois

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et livraison de chaux et de chlorure ferrique pour la station d'épuration de Gérardmer (2 lots)

Lot 1 • Fourniture et livraison de chaux

Titulaire : SOCIETE EUROPEENE DES CHAUX ET LIANTS (38300 Saint-Savin)

Montant : 55 000,00 € HT • Durée : 12 mois

Lot 2 • Fourniture et livraison de chlorure ferrique

Titulaire : SNF (42160 Andrézieux-Bouthéon)

Montant : 32 500,00 € HT • Durée : 12 mois

Accord cadre à bons de commande pour la fourniture de cuves de récupération d'eau de pluie hors sol et équipements connexes (lot unique)

Titulaire : ECOWHAT (31000 Toulouse)

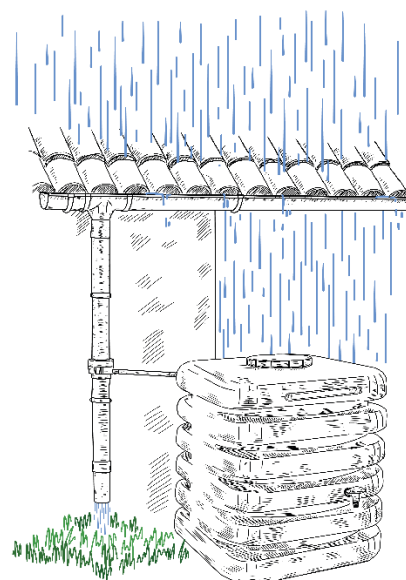
Montant : 220 000,00 € HT • Durée : 48 mois

À propos...

La vente des récupérateurs d'eau de pluie a marqué l'année puisqu'elle a été lancée à l'été 2025 et elle se poursuivra également sur l'année 2026.

L'opération, comprise dans les actions du contrat de territoire Eau et Climat (CTEC), s'inscrit désormais pleinement dans l'activité de la communauté de communes.

Plus d'informations sont à retrouver dans ce rapport.

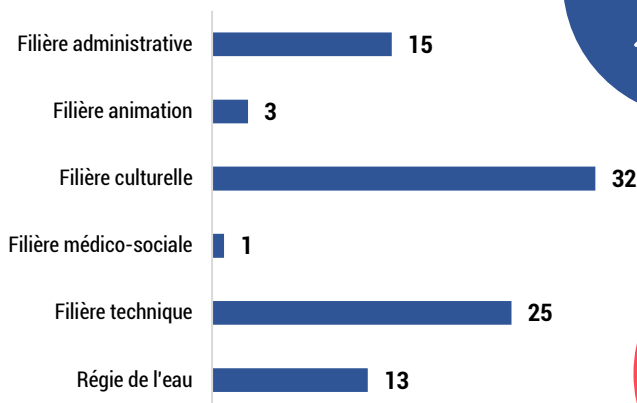


LES RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines est à la disposition des agents pour répondre à leurs demandes concernant leur carrière, la rémunération ou encore la formation. Il veille également à l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec l'assistante de prévention.



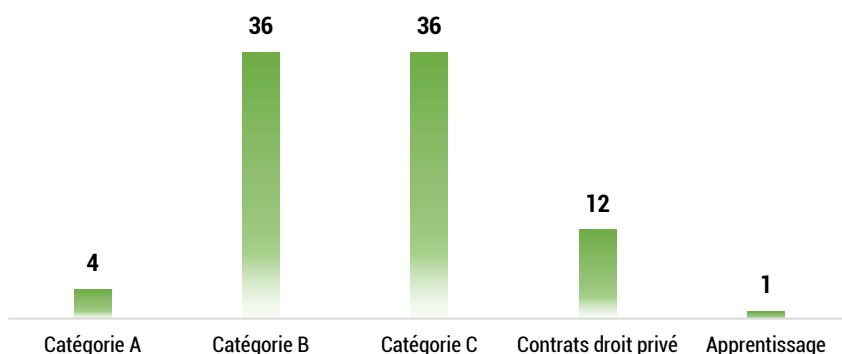
Répartition des agents par filière



Moyenne
d'âge :
44 ans

228
jours de
formation

Répartition des agents par catégorie



PRÉCISION UTILE

Les contrats de droit privé et d'apprentissage concernent uniquement la régie de l'eau en raison de ses statuts

Bilan de l'adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS) en 2025

Depuis sa création, la communauté de communes adhère au CNAS, organisme associatif qui propose des prestations sociales, culturelles et de loisirs aux agents de la fonction publique territoriale dont l'objectif est d'améliorer leur qualité de vie en favorisant l'accès à la culture, au sport, aux services du quotidien...

68 BÉNÉFICIAIRES
parmi les
agents éligibles

39 UTILISATEURS
parmi les
bénéficiaires

57,35 %
de taux
d'utilisation

14 726 €
de cotisation due
pour la CCGHv

NOUVEAUTÉS 2025

En 2025, plusieurs modifications ont été effectuées et instaurées dans le cadre du traitement de nos agents. Ces propositions ont, par ailleurs, fait l'objet d'une présentation aux représentants du personnel lors des comités sociaux territoriaux (CST) avant d'être adoptées par l'organe délibérant.



Modification du suivi du temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le suivi du temps de travail des agents a évolué d'un système annualisé (1 607H/an) vers un suivi hebdomadaire (35H/semaine) afin de faciliter le suivi pour les agents, pour les responsables de service et pour le service des ressources humaines.

L'annualisation permettait une grande flexibilité sur l'année, mais rendait le suivi plus complexe : écarts difficiles à anticiper, régularisations tardives, limite dans la compréhension des heures... Afin de respecter la réglementation en vigueur, un compteur « solidarité » a été installé sur le logiciel de temps de travail qui permet à l'agent de recréditer des heures à la collectivité.



Mise en place du compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif qui permet à chaque agent public d'accumuler des heures de formation tout au long de sa carrière afin de financer des actions de formation utiles à son évolution professionnelle (diplôme, certification, reconversion, concours...).

La communauté de communes prend en charge uniquement les frais pédagogiques, dans la limite de 15 € par heure et de 1 125 € par formation, tandis que les frais annexes (transport, repas, hébergement) restent à la charge de l'agent. Les demandes sont instruites au fil de l'année, avec une priorité donnée aux formations liées à la prévention de l'inaptitude, à la VAE et à la préparation des concours en veillant à l'intérêt professionnel et aux contraintes de service.

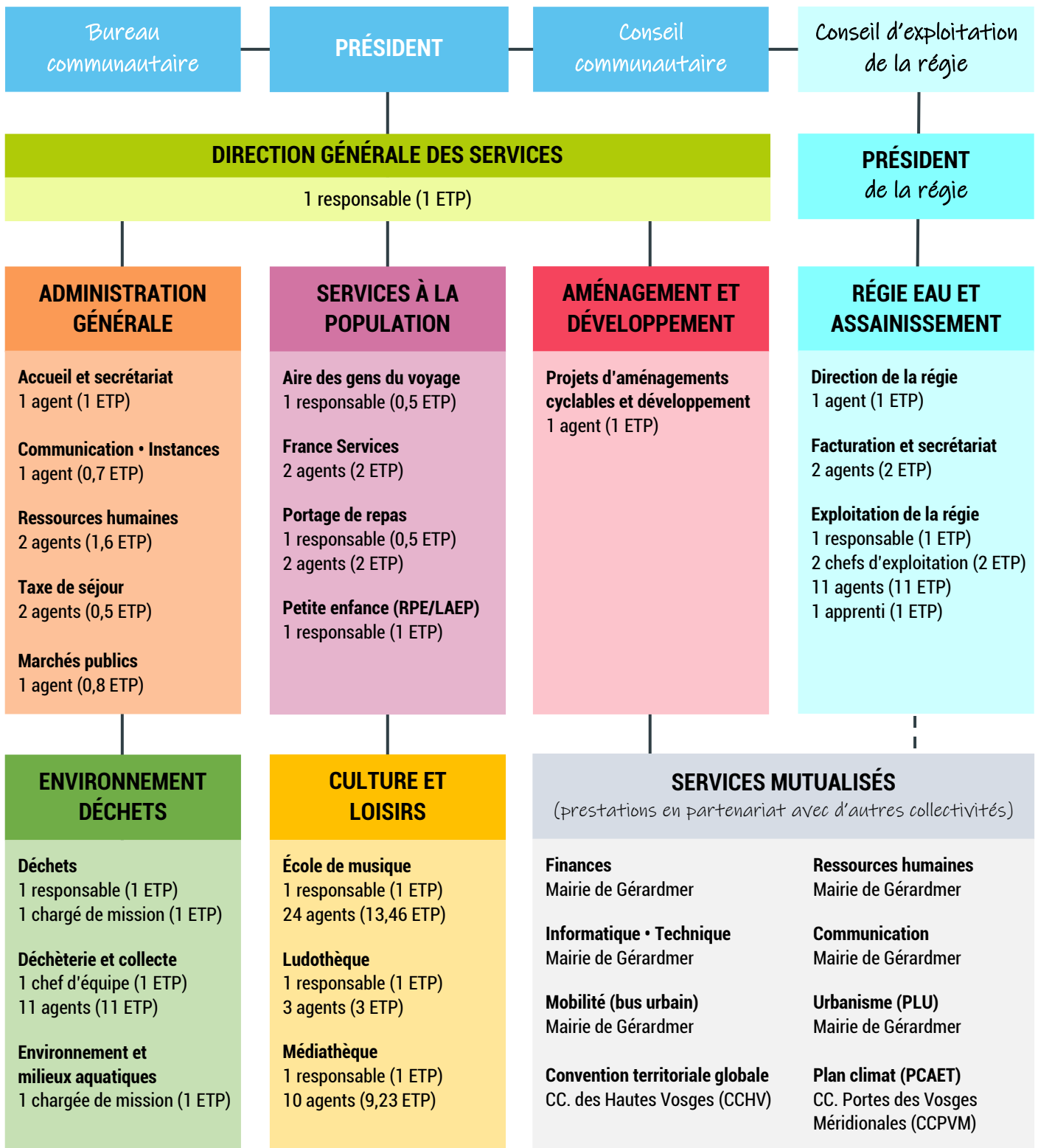


Rédaction d'un référentiel RH pour la régie de l'eau

Intégrée en 2023, la régie de l'eau et l'assainissement dispose du statut de service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui lui impose de recourir à du personnel de droit privé depuis sa création. Or, certains agents, issus du transfert ou sur des postes de direction sont soumis au droit public. Afin d'harmoniser au mieux les conditions de travail de l'ensemble des agents de la régie ayant des statuts différents, l'équipe de direction de la régie et le service des ressources humaines (RH), accompagnés d'un avocat spécialisé, ont rédigé un référentiel RH qui précise les règles applicables aux agents de la régie dans tous les domaines professionnels.

La rédaction de ce référentiel RH permet de poser des règles communes, compréhensibles par tous, et de garantir un traitement équitable entre les agents publics et les agents privés dans la mesure du possible. En effet, s'il a été possible de faire bénéficier des règles plus bénéfiques du public aux agents de droit privé, l'inverse étant impossible, il subsiste des différences de gestion.

L'ORGANIGRAMME



Les ETP correspondent aux effectifs physiques pondérés de la quotité de travail des agents.
Par exemple, un agent titulaire, dont la quotité de travail est de 50 % correspond à 0,5 ETP.

LA COMMUNICATION

La communication constitue un levier essentiel de l'action de la communauté de communes. Elle a pour objectif d'informer les habitants, de valoriser les politiques publiques menées sur le territoire et de renforcer le lien entre l'intercommunalité, les communes membres et les usagers.

Un site internet toujours très consulté

Le site internet de la communauté de communes constitue une véritable vitrine de notre territoire ainsi que de nos services et nos actions.

En 2025, le site a reçu **38 699 visites**, soit 27% d'augmentation en comparaison à l'année 2024 (28 328 visites).

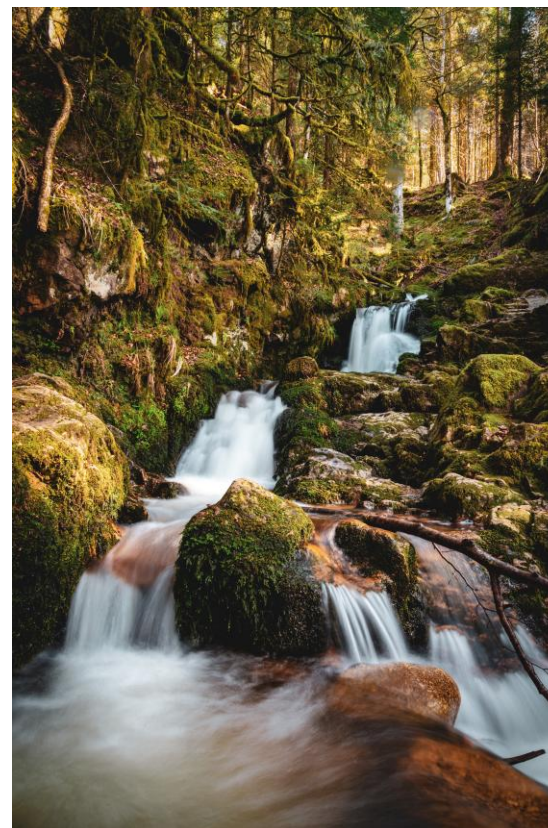
Avec un total de **72 088 pages vues**, la section la plus consultée reste, comme à l'accoutumée, la rubrique « **Environnement, eau et déchets** » avec 10 282 entrées dont 2 676 pour la page « **Déchèterie** ».

On dénombre par ailleurs **8 005 téléchargements** depuis le site.

Enfin, en termes de provenance, le classement se dessine ainsi :



- 1 • **FRANCE** : 35 078 visites (90,6%)
- 2 • **ALLEMAGNE** : 1 015 visites (2,6%)
- 3 • **ÉTATS-UNIS** : 835 visites (2,2%)



PAGE FACEBOOK

Première année d'expérience

Un an après son lancement en octobre 2024, la page Facebook de la communauté de communes a gagné **460 abonnés**.

La page est régulièrement alimentée et compte **83 actualités** publiées en 2025 pour un total de **120 899 vues** dont 27% par nos abonnés et 73% par les utilisateurs qui ne sont pas abonnés.



Préparation d'une identité visuelle

Courant 2025, les services se sont attelés à travailler sur un cahier des charges portant sur la conception d'une identité visuelle.

Ce projet permettrait d'harmoniser les logotypes de la CCGHV et de décliner une identité reconnaissable pour ses services.

Le lancement de ce marché en communication est prévu pour le second semestre de 2026.

LE PLAN GRANDS LACS

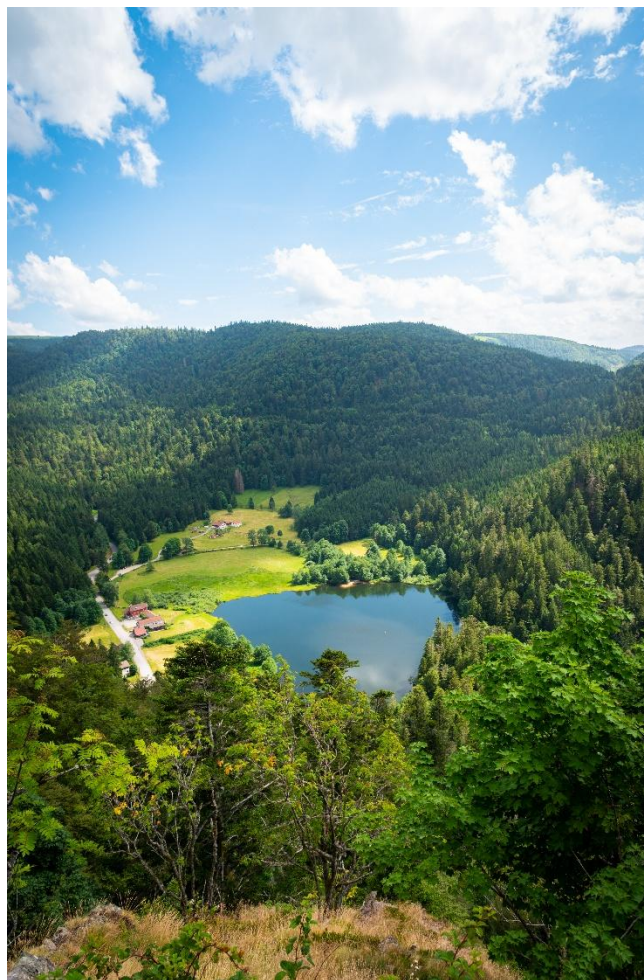
Le plan grands lacs a pour ambition d'apprendre à mieux connaître le fonctionnement des lacs et l'impact des pressions sur celui-ci. Il propose des **actions de préservation ou de restauration** et permet ensuite de faire connaître ces enjeux aux citoyens du territoire.

Pour la petite histoire...

Lancé en 2021 après des ateliers de consultation citoyenne, le plan grands lacs a permis de confirmer l'engagement des acteurs dans la protection des grands lacs naturels des Vosges. Ce plan a ensuite connu une accélération en 2023 avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la **signature du contrat de territoire** engageant la communauté de communes, l'agence de l'eau et plusieurs partenaires historiques. Ce contrat de territoire permet de structurer les actions du plan grands lacs et de proposer une base de financement.

Ainsi, la communauté de communes anime et coordonne la démarche globale, accompagne et facilite la réalisation des actions des partenaires et veille au bon avancement du plan. Certaines actions sont donc réalisées par les différents partenaires et sont complétées par des actions en interne.

À ce titre, on peut souligner un volet sensibilisation et communication, la vente de récupérateur d'eau de pluie pour les citoyens ou des actions fondatrices comme la création d'un observatoire de l'état de santé des lacs avec le parc naturel régional et la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Haut-Rhin, la candidature pour des labels territoriaux ou la création d'une réserve naturelle.



Dans le cadre du plan grands lacs, **cinq stations participatives de mesure** du niveau des lacs, installées depuis 2022 par le CNES (projet OECS), sont accessibles autour des lacs (Lido, quai Waremmes, sortie du lac de Retournemer...) : près de 600 mesures du niveau du lac de Gérardmer ont déjà été réalisées par les citoyens.



Depuis 2025, des **sondes d'oxygène**, achetées par les communes et confiées au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, complètent les sondes de température déjà installées dans les trois lacs. Elles permettent de suivre le fonctionnement des lacs et d'évaluer l'impact du changement climatique, jusqu'en profondeur.

PROJET DE RESTAURATION DU DELTA DE LA VOLOGNE À LONGEMER

Concilier les usages dans un secteur à enjeux forts

Annoncé depuis plusieurs années dans le cadre du plan grands lacs, ce projet a pour ambition de redonner au delta de la Vologne à Longemer sa **vocation de milieu naturel essentiel** pour le bon fonctionnement de l'écosystème lacustre tout en préservant sa capacité d'accueil des touristes et habitués.



► Un delta, c'est quoi ?

Le delta est caractérisé par la zone d'interface entre un cours d'eau et la masse d'eau dans laquelle il se jette, mer, océan ou lac.

Le delta héberge des fonctionnalités essentielles pour les milieux humides. C'est une zone de reproduction pour les poissons du lac, une zone de filtration des polluants et autres matières véhiculés par les cours d'eau. Un delta de la Vologne en bonne santé est une étape importante pour garantir la présence d'espèces de poissons comme la truite ou un apport d'eau de bonne qualité permettant la baignade.

Sous l'effet de l'activité humaine, de nombreux cours d'eau ont été canalisés et rectifiés pour maximiser l'espace disponible initialement pour l'agriculture, puis pour l'activité humaine en général (déplacement, baignade, logement). Le delta de la Vologne n'y échappe pas avec un cours d'eau très linéaire, coincé entre des enrochements et descendant droit vers le lac.

Un projet de restauration ambitieux

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, la commune de Xonrupt-Longemer, le syndicat mixte Moselle Amont et tous les partenaires du plan grands lacs portent depuis plusieurs années ce projet, site pilote dans la restauration des milieux naturels de notre territoire.

Soutenu par l'agence de l'eau, ce projet a vu en 2025 de nombreuses étapes être franchies.

Le bureau d'étude recruté a réalisé un diagnostic complet du delta sur le plan écologique, mais aussi sur le plan sociologique en réalisant des enquêtes de terrain et en rencontrant les partenaires, professionnels et citoyens utilisant les lieux. Il en ressort un **lieu ayant fortement évolué** avec les usages et maintenant principalement tourné vers l'accueil du tourisme.

Pour préserver l'attractivité du site et restaurer les fonctions du delta, plusieurs aménagements sont proposés afin de recréer un espace paysager où le milieu humide retrouvera sa place, permettant aux habitants et vacanciers de se baigner et de découvrir sa biodiversité. Ces projets seront prochainement présentés pour construire ensemble un aménagement à l'image du territoire.



LES RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

En décembre 2024, la communauté de communes a officialisé, avec l'ensemble de ses partenaires signataires, la signature d'un contrat de territoire « Eau et climat (CTEC) construit en 8 axes principaux comprenant, au total, plus de 30 projets dont certains ont déjà débuté l'année passée.

Parmi ces différents axes, on y retrouve la thématique « **Gérer durablement les ressources en eau potable** » qui comprend notamment une opération de vente de récupérateurs d'eau de pluie.

Retour sur le lancement de l'opération



Lancée au mois de juillet 2025, cette opération intitulée « Récolt'Eau » repose sur la vente de récupérateurs d'eau de pluie à tarif réduit : elle bénéficie d'ailleurs de deux subventions avec, d'une part, 60 % de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et, d'autre part, 20 % de la région Grand Est.

Trois modèles de cuves de 350 litres, de 500 litres et de 1 000 litres sont proposés aux prix respectifs de 25,00 €, 30,00 € et 50,00 € aux résidents principaux et secondaires (propriétaires, locataires...), aux copropriétés et aux sociétés civiles immobilières (SCI) de notre territoire.

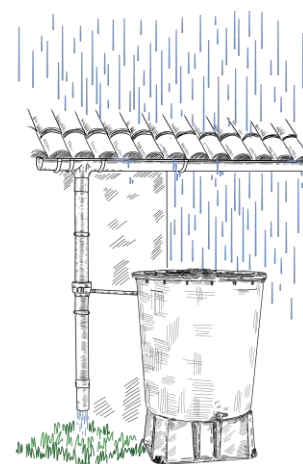
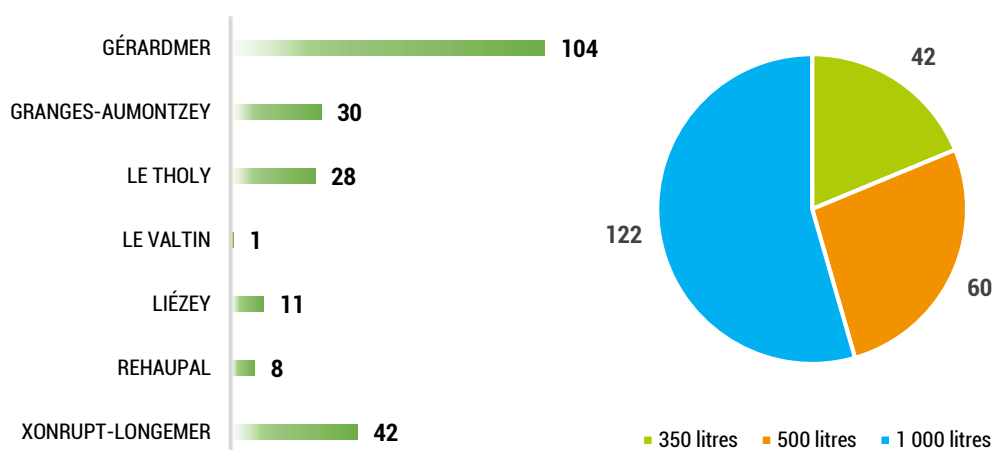


Les récupérateurs sont vendus dans deux coloris chacun et comprennent un kit hydro-économe ainsi qu'un collecteur de gouttière : l'ensemble des matériels est fourni par le prestataire EcoWhat dans le cadre d'un marché.



La passation de commande est proposée en ligne, sur notre site internet via un formulaire dédié, et par papier. Pour les retraits, deux lieux sont proposés via les établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) de Saint-Dié-des-Vosges et de Saint-Amé où les récupérateurs peuvent être retirés sur rendez-vous.

Jusqu'au 31 décembre 2025, on dénombre 224 récupérateurs vendus répartis comme suit :



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Depuis la création de la régie eau et assainissement, nos équipes mettent tout en œuvre pour assurer un service rendu à l'usager le meilleur possible. Cette volonté se traduit quotidiennement par l'amélioration de l'exploitation courante des réseaux et ouvrages, mais aussi par une réflexion plus globale quant aux enjeux liés à l'eau.

De la gestion courante aux projets structurels

En 2025, la régie s'est attelée, d'une part, aux travaux de maintenance et d'entretien courants qui comprennent les remplacements de pièces et matériel sur les différentes stations d'épuration et dans les différentes stations de traitement d'eau potable, pour maintenir une qualité de service optimale.

D'autre part, elle s'est également investie dans la structuration des équipes et l'harmonisation des procédures. La création de la régie nécessite un travail de fond quant à l'organisation, afin que les services soient le plus efficaces possibles : recrutements d'agents, spécialisation sur certains sujets, harmonisation des pratiques et procédures sur l'ensemble des communes malgré des habitudes ou historiques variés...

Enfin, la régie a poursuivi ses travaux relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau : au cours de cette année, elle s'est attachée à préparer les projets structurants relatifs à la gestion de la ressource en eau, en rédigeant les pièces nécessaires à des travaux de sécurisation, mais aussi au lancement d'une étude globale prospective, qui démarrera en 2026.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées

L'étude dite « schéma directeur » est une obligation réglementaire pour chaque collectivité, qui doit procéder à sa mise à jour tous les 10 ans.

La communauté de communes a confié la réalisation de cette étude à l'entreprise IRH Ingénieur Conseil, dans le cadre d'un marché, qui a démarré sa mission en début d'année 2025.

Cette étude consiste en un diagnostic précis de l'ensemble des ouvrages d'assainissement du territoire (réseaux, postes de relevages, stations d'épuration...), permettant d'acquérir la connaissance de l'état structurel et fonctionnel des systèmes.

Une fois réalisé, ce diagnostic permet d'établir la liste des investissements prioritaires, permettant d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement (limiter les surcharges hydrauliques par temps de pluie, améliorer le taux de collecte, améliorer l'état structurel de certains ouvrages...).



ENVIRONNEMENT, EAU ET DÉCHETS

Recaptages des sources à Gérardmer : poursuite des travaux



Sur la commune de Gérardmer, deux ressources en eau potable servent à alimenter la ville mais aussi d'autres communes et de nombreux industriels :

- Nappe de la Goutte du Chat à Ramberchamp, complétée par le pompage dans le lac de Gérardmer si besoin ;
- 11 sources situées au nord de la ville et réparties sur 4 secteurs : Goutte Logelot, Mougeon, Xégoutté et Xettes.

Pour donner suite à un diagnostic commandé par la Ville de Gérardmer en 2020, la communauté de communes a lancé les travaux conseillés pour le recaptage des sources, qui ont pour objectif premier l'amélioration de la qualité de l'eau captée.

La première tranche de travaux a été réalisée en 2024, avec le recaptage de la source Mougeon 3.

En 2025, ce sont les sources Xégoutté Haut, Xégoutté Bas et Mougeon 2 qui ont fait l'objet de travaux en mai puis septembre : dégagement des anciens drains, pose de nouveaux drains et d'ouvrage de collecte, le tout sous la surveillance quotidienne de l'hydrogéologue en charge du suivi de ce dossier. À l'issue des travaux, les analyses étant conformes, toutes les sources ont pu être remises en service.

➔ La dernière tranche de travaux est prévue en 2026.

Eau potable

869 713 m³ d'eau consommés
9 623 abonnés au service
283 km de réseaux hors branchements
46 prises d'eau (sources, captages...)
13 stations de traitement

CHIFFRES CLÉS 2025

Assainissement

623 348 m³ d'eaux usées traités
8 493 abonnés au service
218 km de réseaux (96% en séparatif)
447,5 tonnes de boues
3 stations d'épuration

LA COLLECTE DES DÉCHETS

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges s'est engagée dans une démarche de réorganisation de son mode de collecte des déchets pour améliorer le tri et la réduction des déchets. Le remplacement de la collecte en porte-à-porte par la collecte en points d'apport volontaire s'est poursuivi en 2025 sur la commune de Granges-Aumontzey.

L'apport volontaire se substitue à la collecte en porte à porte à Granges-Aumontzey



Désormais, les habitants de Granges-Aumontzey bénéficient de 12 points d'apport volontaire tous équipés de conteneurs pour les emballages, le verre et les ordures ménagères.

L'apport volontaire a de nombreux avantages :

- ✓ Le service est disponible 24h sur 24 : pas de calendrier de collecte ni de bac à sortir la veille.
- ✓ Plus de facilité pour déposer tous les déchets quotidiens sur un même lieu : ordures ménagères, emballages et verre.
- ✓ Optimisation des tournées de collecte et amélioration des conditions de travail des agents : plus de ramassage des sacs poubelle ou des bacs non conformes ou trop lourds.



De plus, ces nouveaux conteneurs semi-enterrés offrent une meilleure intégration paysagère, une plus grande capacité de stockage, et une limitation des nuisances visuelles et olfactives. Ils permettront également de renforcer la qualité du tri sélectif.

Les emplacements, proposés par le bureau d'étude INDDIGO, tiennent compte des habitudes de vie, des axes de circulation, de la densité de la population et des contraintes techniques. Ces nouveaux équipements sont le **fruit d'un travail collaboratif** étroit de 2 ans, entre les élus communaux, les agents du service déchets de la communauté de communes, le syndicat départemental EVODIA ainsi que les entreprises MINERIS et SUEZ qui collectent respectivement le verre et les emballages sur notre territoire.

Les travaux représentent un **investissement de 420 000 € TTC**. La pose des enrobés sera réalisée en 2026. Les conteneurs sont fournis par l'entreprise alsacienne ASTECH basée à Ensisheim dans le Haut-Rhin. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise JEAN CLAUDE DEREHEL et FILS basée à Gérardmer.

LA DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

La déchèterie de la Heunotte à Gérardmer, pour laquelle le projet de réhabilitation se poursuit, a connu quelques modifications au cours de l'année 2025, notamment sur les filières de déchets acceptés. Ces changements ont fait l'objet d'aménagements engagés par la communauté de communes pour assurer la continuité du service.

DÉCHETS VERTS

Retrait des bennes et aménagement de zones de dépôt dans les communes

Depuis plusieurs années, nous observons une **hausse constante des apports de déchets verts** en déchèterie. Les capacités de stockage étant très limitées, faute de place, les usagers doivent parfois repartir avec leurs déchets.

Afin d'améliorer le service, il a été décidé de retirer les bennes de déchets verts dès le 15 avril 2025 et d'aménager des zones de dépôts, à destination des habitants, sur les communes suivantes (chaque résident, toute commune confondue, peut se rendre sur l'aire de son choix) :

- À Gérardmer et Granges-Aumontzey : branches et tontes de pelouse.
- À Xonrupt-Longemer, Champdray et Liézey : branches uniquement.



Un flyer d'informations a été réalisé et diffusé auprès des habitants, des mairies et de la presse locale.

- **Coût de l'aménagement des zones de dépôts** : 15 548,80 € TTC.
- **Tonnages collectés en 2025** : 946,22 T contre 717,83 T en 2024.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Achat et installation d'un bungalow équipé d'une salle de pause et sanitaires

Au fil des années, le local destiné aux gardiens s'est fortement dégradé et ne répondait plus aux conditions de confort et de fonctionnalité nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Afin d'améliorer leurs conditions de travail et garantir un espace adapté, la communauté de communes a décidé d'installer un bungalow neuf, doté de sanitaires complets (toilettes et douche) ainsi que d'une salle de pause : ce nouvel aménagement offre désormais aux agents un environnement plus confortable, plus sûr et conforme aux exigences actuelles.

- **Coût de l'investissement** : 15 948,44 € TTC



LA PRÉVENTION ET LE TRI DES DÉCHETS

La prévention et le tri des déchets constituent des leviers essentiels pour **réduire l'impact environnemental** et **préserver les ressources naturelles**. En limitant la production de déchets et en favorisant leur valorisation par le recyclage, chacun contribue à une gestion plus responsable et durable.



TRAJECTOIRE BAISSIÈRE

Dans le cadre de la réduction des déchets et la dynamique départementale en synergie avec le syndicat EVODIA, la communauté de communes avait pour objectif depuis 3 ans, avec la participation de l'ensemble des usagers, de **réduire de 15 % les tonnages de déchets résiduels** produits sur notre territoire.

Ces derniers sont issus de nos sacs noirs et de la benne tout venant en déchèterie et qui terminent leur course à l'usine de valorisation énergétique de Rambervillers.

Grâce à la mise en œuvre de différentes actions telles que l'installation plus adaptée de nouveaux conteneurs de tri, l'installation de 4 nouveaux sites de compostage et grâce à l'implication de toutes et tous, nous avons pu atteindre cet objectif un peu plus tôt qu'à son terme.



Pour rappel, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), adopté en janvier 2024, prévoit un objectif de réduction des déchets de 5 % par an.



MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a engagé un **programme de modernisation** de ses équipements de tri avec l'acquisition et l'installation de nouveaux conteneurs aériens, plus fonctionnels et mieux intégrés dans l'environnement local. Ces équipements remplacent progressivement les anciens conteneurs de tri devenus hétérogènes et vétustes.

Pensés pour **valoriser l'identité du territoire**, les nouveaux conteneurs sont habillés de photographies réalisées par l'association Nature en Images, mettant en avant des paysages et éléments emblématiques des Hautes Vosges. Cette démarche vise à renforcer l'attractivité des points de tri tout en sensibilisant les usagers à la protection de l'environnement.



COÛT :
105 072 €

40
conteneurs



DÉCHETS DES MANIFESTATIONS



Lors de la Fête des Jonquilles 2025, un dispositif spécifique de gestion des déchets a été mis en place, comprenant l'implantation stratégique de contenants adaptés, le suivi de leur taux de remplissage, ainsi que la signature d'une charte d'engagement en faveur du tri des déchets par les organisateurs et les bénévoles.

Une analyse comparative des volumes de déchets d'emballages collectés sur les trois dernières éditions de la manifestation permet de constater que **ce flux a mieux été trié** par les participants.

Les résultats observés en 2025 sont jugés satisfaisants au regard des années précédentes. Cette amélioration s'explique notamment par un **investissement accru des bénévoles** et une **organisation anticipée**, menée en étroite collaboration avec la société des fêtes et la Ville de Gérardmer. Dans ce cadre, les corbeilles de rue ont été retirées afin d'optimiser le tri sur les points dédiés.

Par ailleurs, un audit a été réalisé en partenariat avec Éco Manifestation Vosges : cette démarche a conduit à l'élaboration d'un guide de la manifestation responsable, destiné à accompagner les organisateurs d'événements dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets. Ce document constitue un recueil de bonnes pratiques visant à limiter l'impact environnemental des manifestations sur le territoire.



COMPOSTAGE

4 nouveaux sites de compostage partagé ont été installés sur le territoire, à Gérardmer (rue d'Alsace), à Xonrupt-Longemer (route des Relles Gouttes et place de l'église), ainsi que sur la commune de Le Tholy (route du Petit Paradis).

Ces équipements offrent aux habitants qui ne peuvent pas composter chez eux une **solution proche** pour valoriser leurs biodéchets et éviter l'incinération : épluchures, coquilles d'œufs et restes alimentaires sont transformés en ressource utile.

Cette démarche permet de réduire les déchets brûlés, les biodéchets étant riches en eau et coûteux à incinérer.

En 2025, plus de soixante foyers se sont équipés de composteurs individuels vendus par la CCGHV à tarif préférentiel !

ENVIRONNEMENT, EAU ET DÉCHETS



COMMUNICATION

Dans le but de sensibiliser les habitants et les visiteurs sur le geste de tri des déchets, la communauté de communes a sollicité une agence de communication pour le **flocage de 5 véhicules de collecte**. Ce dispositif permet non seulement de diffuser un message clair et humoristique en faveur du tri des déchets, mais aussi de renforcer la visibilité et l'identification de la communauté de communes sur l'ensemble de sa flotte. Les conceptions de cette campagne ont été créées par l'agence JPM Partner basée à Dijon. La pose des adhésifs a été réalisée par l'entreprise l'Atelier Graphik de Xonrupt-Longemer.

Toujours dans cette lignée, un des véhicules floqués aux couleurs de cette toute première campagne de communication a récemment rejoint la flotte automobile en début d'année 2025 puisque le service Déchets a fait l'acquisition d'un camion benne d'occasion de 26 tonnes avec grue et benne compactrice auprès de la SARL LOCCA (La Rochelle) pour un montant de 334 308,00 € TTC.



Pour mémoire, les collectes sont organisées sur notre territoire de la façon suivante :

ORDURES MÉNAGÈRES

Collectées par la
communauté de communes

EMBALLAGES

Collectés par
l'entreprise SUEZ

VERRE

Collecté par
l'entreprise MINERIS



COÛT :
7 219 €



LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ



Le plan de mobilité simplifié (PMS) est un document qui **planifie les actions de mobilité** sur une dizaine d'années : sa mise en œuvre a pour objectif de réduire l'impact environnemental dans le secteur du transport, d'améliorer l'accès à des offres de mobilité pour les habitants et de trouver des alternatives durables et économiques à l'autosolisme afin de répondre aux besoins de mobilité des acteurs du territoire tout en prenant en compte nos capacités d'action en notre qualité d'autorité organisatrice des mobilités (AOM).

Dans la suite des réflexions engagées sur 2024, le bureau d'étude Iris Conseil a livré ses propositions d'actions durant l'été 2025. Ces dernières ont été transmises aux personnes publiques associées et diffusées à la population pour avis. L'ensemble du projet a été validé en conseil communautaire du mois de décembre 2025.

Coût de réalisation du PMS pour la CCGHV : 17 283,14 €

À l'échelle intercommunale, les actions suivantes ont notamment été retenues :

- La création de deux pistes cyclables structurantes :

Gérardmer ↔ Bruyères

Le Tholy ↔ Gérardmer ↔ Xonrupt-Longemer

- Un meilleur accès multimodal de la gare routière de Gérardmer.
- La création d'un service de transport à la demande.
- Le soutien aux transports d'utilité sociale.
- Le développement et le soutien des pratiques de covoiturage.

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges met d'ores et déjà son PMS en œuvre avec le projet cyclable Gérardmer-Bruyères, les financements de la navette urbaine de Gérardmer et de la navette des neiges. Sur la base des actions fléchées, elle lancera un **audit des mobilités en 2026** afin de **trouver des solutions locales de mobilité adaptées** (transport à la demande, navette, covoiturage...) et de mobiliser les aides financières disponibles.

L'installation d'un abri vélos est prévue sur 2026 pour renforcer l'accès multimodal à la gare routière de Gérardmer



LA LIAISON DOUCE GÉRARDMER-BRUYÈRES



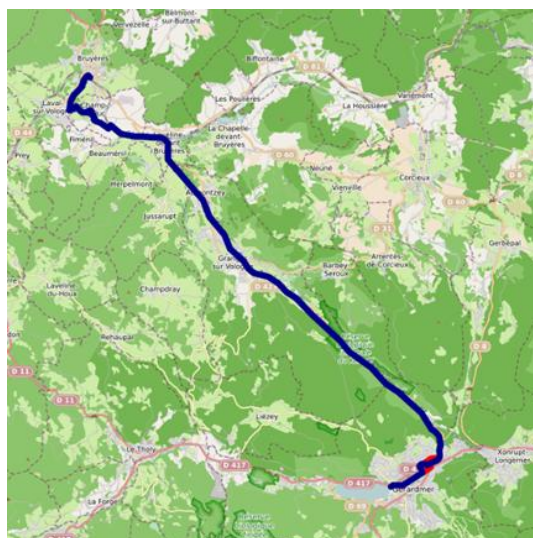
Depuis bientôt deux ans, les communautés de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) et Bruyères Vallons des Vosges (CCB2V) œuvrent afin de **structurer un projet de liaison douce** permettant de relier ces deux centralités de l'Est vosgien.

L'objectif est, à terme, de pouvoir connecter le territoire à la Véloroute 50 qui relie le Luxembourg à Lyon en passant par Epinal. Ce projet d'aménagement répond aux objectifs de nos établissements publics en matière de tourisme, de mobilités durables et de transition écologique. Le parcours arrêté a été travaillé pour être utile aux habitants du territoire tout en étant un produit touristique attractif.

Il démarre de la Place Henri Thomas à Bruyères pour finir sur les abords du lac de Gérardmer.



*Tracé prévisionnel de la liaison douce Gérardmer-Bruyères
issu de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude TTK GmbH
et coordonnée par le PETR du Pays de la Déodatie*



PRINCIPAUX CHIFFRES DU PROJET

- 25 km de parcours entre Gérardmer et Bruyères
- 6 communes traversées (soit 14 850 habitants cumulés)
- 16 km de linéaire sur une ancienne ligne ferroviaire
- 9 ouvrages d'art majeurs à rénover (patrimoine du territoire)
- 6 440 000 € d'investissements prévisionnel (CCGHV et CCB2V)
- Plus de 4 000 000 € de subventions fléchées avec les partenaires institutionnels à savoir l'État, la région Grand Est et le conseil départemental des Vosges

AVANCEMENT DU PROJET

L'étude de faisabilité du projet a été livrée au printemps 2025. S'en est suivie le recrutement d'un chargé de mission Mobilité au sein de chaque communauté de communes à l'été 2025 et la structuration du plan de financement du projet avec les partenaires. À l'automne 2025, les premiers dossiers de subventions ont été déposés avec, en parallèle, la préparation du marché afin de réaliser un inventaire environnemental. L'ensemble a été validé par les deux conseils communautaires à l'hiver 2025.

L'année 2026 portera notamment sur le recrutement du prestataire pour les études environnementales d'environ 15 mois ainsi que la rédaction et la publication du marché relatif au recrutement du prestataire dédié aux plans définitifs et à la conduite des travaux projetés pour le 1^{er} semestre de 2028.

LE PARTENARIAT AVEC LE PAYS DE LA DÉODATIE

En 2025, le PETR du Pays de la Déodatie a poursuivi son rôle d'appui aux communes et à la CCGHV à travers un ensemble d'actions structurantes. De l'habitat à l'énergie, de l'alimentation locale à l'itinérance douce, de l'adaptation au changement climatique à l'ingénierie sociale, l'année a été marquée par un accompagnement opérationnel et stratégique, au plus près des besoins du territoire.

MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ÉNERGIE

Le partenariat avec la Maison de l'habitat et de l'énergie (MHE) constitue un véritable service de proximité pour accompagner les habitants dans leurs **projets d'amélioration du logement et de transition énergétique**.

Chiffres clés de l'année 2025

- 7 dossiers « Ma Prime Rénov' » (parcours accompagné)
- 5 dossiers « Autonomie »
- 17 900 € de subventions mobilisées
- 26 permanences assurées en France Services

La MHE confirme son rôle d'entrée unique pour informer, orienter et sécuriser les projets des ménages.



CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Le PETR du Pays de la Déodatie a accompagné 2 communes du territoire, Xonrupt-Longmer et Le Tholy, dans la mobilisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour financer leurs **travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics**. Cela a permis de valoriser 48 758 € de financements, allégeant la charge des investissements communaux.

FACILITATION DES CLAUSES SOCIALES

Dans le cadre de sa mission d'ingénierie sociale et pour le chantier du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) du Beillard, le PETR a assuré :

- L'accompagnement du maître d'ouvrage ;
- La mise en relation entreprises ;
- La recherche de candidats ;
- Le suivi des parcours et du volume d'heures réalisées.

1 018 HEURES D'INSERTION

sont prévues sur la durée du chantier : un levier essentiel pour l'insertion professionnelle locale.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Territoire pilote reconnu par l'État, le PETR porte une stratégie ambitieuse d'adaptation depuis 2020. Le 2 juillet 2025 à Gérardmer, **90 élus et partenaires ont été réunis** pour partager les initiatives en cours, tirer parti des retours d'expérience et faire émerger ensemble, des solutions face aux enjeux climatiques.



INTÉGRATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue (TVB), issue du Grenelle de l'Environnement (2007), vise à freiner la disparition et la fragmentation des milieux naturels et agricoles. Elle **améliore la continuité écologique** pour permettre aux espèces de circuler, vivre et se reproduire, tout en **préservant les services essentiels de la biodiversité** : stockage du carbone, régulation des crues, épuration de l'eau, protection des cultures et activités de nature.

Dédiée aux milieux terrestres, humides et aquatiques, la TVB s'organise autour de deux éléments : des réservoirs de biodiversité, où les espèces vivent et accomplissent leur cycle de vie, et des corridors écologiques, qui relient ces espaces et facilitent leurs déplacements et échanges.



Aussi, le PETR accompagne les collectivités dans une meilleure prise en compte de ces enjeux dans leurs documents d'urbanisme. En 2025, cet appui a notamment concerné les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Granges-Aumontzey et de Gérardmer dans le cadre de leur procédure respective.

Dans le cadre de la TVB, un travail approfondi a été mené pour préserver les prairies à forte valeur écologique.

Résultats 2025

3 770 ha étudiés dans le cadre d'un stage de 6 mois (mars → septembre) dont 22 % de prairies patrimoniales identifiées qui permettra la création de nouveaux réservoirs de biodiversité intégrables aux futurs documents d'urbanisme et actions

180 ha de prairies permanentes déjà préservées sur le territoire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges grâce aux paiements pour services environnementaux (15 360 € d'aides).

Une action décisive pour conserver les paysages ouverts, soutenir l'élevage local et renforcer la biodiversité.



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

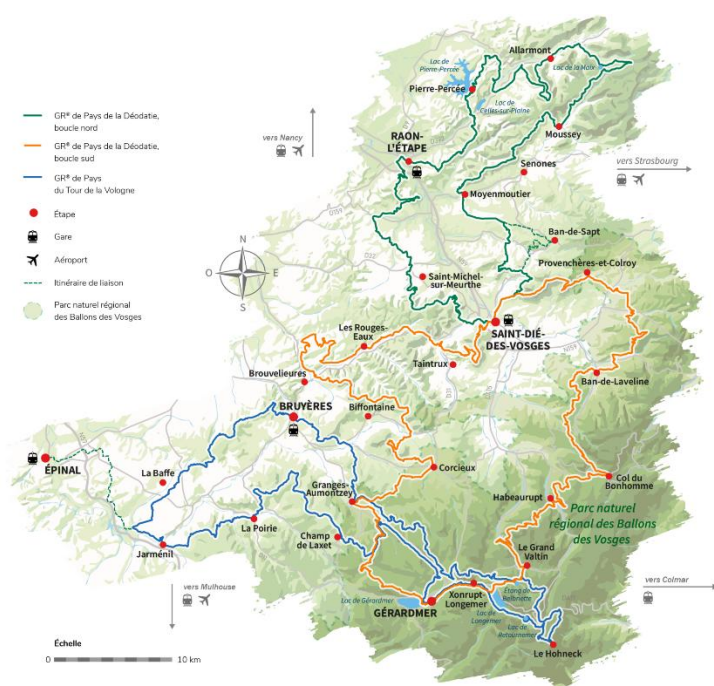
En termes d'alimentation, le PETR a poursuivi son appui à la **structuration et au développement des circuits courts**, notamment en restauration hors domicile (RHD).

Ces actions ont consisté à un accompagnement personnalisé des communes de Gérardmer et Granges-Aumontzey, le centre de vacances Les Jonquilles à Xonrupt-Longemer ainsi que les lycées La Haie Griselle et Pierre-Gilles-de-Gennes à Gérardmer.

Ce travail a été élaboré sur la mobilisation du foncier agricole pour soutenir les installations et relocaliser la production. Un levier pour renforcer la souveraineté alimentaire locale.



GRANDES ÉCHAPPÉES VOSGIENNES



À l'été 2025, un nouveau format de **micro-aventures** a été dévoilé sur les GR® de Pays des Grandes Échappées Vosgiennes.

Pensés pour rendre l'itinérance pédestre plus accessible, ces parcours de 2 à 5 jours de marche bénéficient d'un réseau d'hébergements adaptés aux randonneurs et de services utiles comme le portage de bagages avec "La Malle Postale". Une invitation à découvrir le territoire autrement, proche de la nature et sans voiture.

Les informations et mises à jour sont à retrouver sur le site internet du Pays de la Déodat : <https://deodat.com/>

Prescription du SCOT du Pays de la Déodat

Le PETR a officiellement lancé en 2025 l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Ce document stratégique va dessiner les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, en tenant compte des enjeux locaux, environnementaux et climatiques. La CCGHV sera pleinement associée à cette démarche structurante pour l'avenir du territoire.

L'URBANISME

En matière d'urbanisme, la communauté de communes gère l'évolution et le suivi des documents d'urbanisme pour les communes de son territoire et tout particulièrement les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Ces documents sont consultables sur la plateforme nationale Géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Gérardmer : approbation de la révision du PLU

Initiée le 2 juillet 2021 par la commune, la révision du plan local d'urbanisme a été approuvée lors du conseil communautaire du 26 février 2025.

Le projet de PLU mis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 novembre 2024 au 3 janvier 2025 a été modifié pour tenir compte, en partie, des observations et avis des personnes publiques associées.

Les orientations retenues s'articulent autour de la politique de l'habitat, le développement économique et touristique, les équipements, réseaux et transports ainsi que la politique environnementale et paysagère.



Granges-Aumontzey : une modification du PLU approuvée et une révision en cours

La commune de Granges-Aumontzey est née en 2016 à l'issue du regroupement de la commune de Granges-sur-Vologne, qui disposait d'un PLU qui a été modifiée à deux reprises en 2010 et en 2013, et de la commune d'Aumontzey qui était, quant à elle, soumise au règlement national d'urbanisme (RNU) depuis 2016. En juillet 2021, la commune a engagé une modification n°2 du PLU de Granges-sur-Vologne, reprise ensuite par la communauté de communes, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 14 au 30 octobre 2024.

Cette modification, approuvée lors du conseil communautaire du 28 janvier 2025, permet l'installation d'activités de maraîchage et d'une activité équestre sur certaines parcelles ainsi qu'un ajustement des règles de recul par rapport à la RD 423.

Dans un même temps, une procédure de révision globale, prescrite en janvier 2020 par la commune de Granges-Aumontzey, poursuit son cours. Un débat s'est d'ailleurs tenu sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en conseil communautaire du 26 mars 2025 au cours duquel le bureau d'études sélectionné a pu présenter les orientations retenues.

Orientations du PADD de Granges-Aumontzey

- 1 • Maintenir un équilibre démographique
- 2 • Conforter le cadre de vie
- 3 • Accompagner le développement du tissu économique
- 4 • Permettre un développement raisonné et respectueux de l'environnement et des ressources

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges assure l'accueil et l'information des visiteurs, ainsi que la promotion de la destination et la coordination des acteurs du tourisme locaux.

150 ANS

L'office de tourisme fait peau neuve !

Pour l'office de tourisme Gérardmer Hautes Vosges, l'année 2025 aura été marquée par ses 150 ans !

À cette occasion, plusieurs animations ont été organisées tout au long de l'année en passant par des expositions (rétrospective itinérante, ski et jeux d'hiver, archives...), des conférences (origine des noms, tramway...) et même un spectacle anniversaire sons et lumières cet été.

Outre ces manifestations, l'un des événements majeurs de cette année aura été la rénovation totale de l'espace d'accueil de l'office de tourisme communautaire.

Le marché de travaux, divisé en 9 lots, a été porté par la communauté de communes pour un montant d'attribution total de 212 838,29 € HT. Une subvention a été apportée par le commissariat de massif pour un montant de 97 458 € HT.

Les travaux ont débuté en septembre 2024 pour une durée de 4 mois : l'inauguration du nouvel espace rénové s'est déroulée, quant à elle, le 22 janvier 2025 en présence des partenaires et institutionnels.



Affiche conçue pour les 150 ans par l'illustrateur VINCENT ZUANELLA



Inauguration du nouvel espace de l'OTC par les élus



Soirée d'inauguration

LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour s'adresse aux vacanciers qui séjournent sur le territoire de la communauté de communes.

Elle est due par les personnes qui louent un hébergement marchand (hôtel, meublé de tourisme, camping...). Cette taxe est payée par le locataire, à l'hébergeur ou à un intermédiaire de paiement, qui sont tenus de la collecter et de la reverser à la communauté de communes.

Les recettes de cette taxe sont reversées à l'office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges et au conseil départemental des Vosges dans le cadre de leurs missions respectives pour la promotion touristique : organisation et financement d'événements, actions de communication...

RECETTES 2025 : 1 825 184,86 €

Répartition des recettes et des nuitées par commune

CHAMPDRAY

9 126,74 €
12 500 nuitées

GÉRARDMER

1 177 904,13 €
857 161 nuitées

GRANGES-AUMONTZEY

75 138,27 €
94 661 nuitées

LE THOLY

97 710,85 €
73 522 nuitées

LE VALTIN

19 605,10 €
13 485 nuitées

LIÉZEY

41 154,85 €
23 358 nuitées

REHAUPAL

11 168,68 €
8 033 nuitées

XONRUPT-LONGEMER

393 376,24 €
384 424 nuitées



En 2025, une **révision des tarifs de la taxe de séjour** a été réalisée pour différentes natures d'hébergement à savoir les hébergements non classés (à l'exception des hébergements de plein air) ainsi que les hôtels, de tourisme, les résidences de tourisme et les meublés de tourisme classés 3, 4 et 5 étoiles. En effet, cette augmentation est intervenue dans le cadre d'une étude comparative sur le département des Vosges afin de **mieux refléter l'offre touristique** de notre territoire à l'échelle départementale.

LA SIGNALÉTIQUE D'INTÉRÊT LOCAL

La signalétique d'intérêt local a pour objectif de guider habitants et visiteurs vers les lieux, services et équipements qui font la richesse du territoire. Elle facilite l'orientation, valorise les points d'intérêt et contribue à une meilleure lisibilité de l'offre locale, tout en s'intégrant harmonieusement dans l'espace public.

Une nouvelle SIL au service de l'attractivité et du cadre de vie

Sur l'année 2025, les communes de Champdray, Granges-Aumontzey et Le Valtin se sont dotées de nouveaux panneaux de signalétique. La pose de la nouvelle signalétique est prévue courant février 2026 pour les communes de Liézey et Le Tholy.

Pensée pour être **lisible, harmonisée et intégrée dans le paysage**, la nouvelle signalétique répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer la compréhension et la lisibilité du territoire pour les habitants.
- Offrir un meilleur accueil aux visiteurs et aux touristes.
- Encourager la fréquentation des commerces, services et sites d'intérêt local.
- Renforcer la sécurité et la fluidité des déplacements.
- Préserver la beauté de nos paysages via un visuel uniforme et discret qui s'accompagne du retrait des anciens panneaux dans l'espace public.

L'opération donne ainsi corps aux objectifs du plan climat-air-énergie territorial et du plan paysage. Cette action portée par la communauté de communes a été élaborée en étroite collaboration avec les équipes communales. Elle renforce une **identité locale positive** de notre territoire qui se veut accueillant et attractif.



Coût total de
l'opération :

108 077€

LES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La communauté de communes déploie un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises afin de renforcer l'attractivité du territoire, en soutenant la **création et le développement d'entreprises et d'emplois** tout en accompagnant les investissements liés à la construction, l'extension ou la requalification de bâtiments.

Cette action fait l'objet d'une convention de délégation avec le conseil départemental des Vosges qui assure l'instruction des demandes d'aide et participe au cofinancement de l'aide financière à hauteur de 80% (20% pour l'intercommunalité). Une nouvelle convention de délégation est en préparation à partir de 2026.

12 dossiers soldés en 2025 • 226 976 € d'aides versées par le département
42 195 € d'aides versées par la communauté de communes

LE RELAIS DES BÛCHERONS



La communauté de communes est propriétaire de l'auberge Le Relais des Bûcherons à Liézey. Réhabilité en 2010, l'ancien café-épicerie a été aménagé pour y installer une nouvelle activité de restauration et de vente de produits de proximité ainsi que des logements locatifs.

Au Relais des Bûcherons, la cuisine est résolument traditionnelle, mettant à l'honneur des **produits frais et locaux**. Chaque plat est préparé avec soin, pour le plus grand plaisir des convives.

L'auberge dispose d'une capacité d'accueil de 90 places, avec une terrasse agréable pour les beaux jours. Le restaurant se prête également à l'organisation d'événements, qu'ils soient privés ou professionnels.



À l'étage, deux appartements sont loués en résidence principale, offrant un cadre de vie chaleureux. Le gérant, occupe également un logement sur place, il veille au bon fonctionnement de l'établissement et à l'accueil de chaque client.

De nouvelles récompenses pour l'auberge !

Après l'obtention du label « Éco-Défis » en 2023 puis du label « Bistrot de pays » en 2024, le Relais des Bûcherons continue de se démarquer par son engagement et ses distinctions.

En effet, l'auberge a de nouveau été récompensée en mars 2025 avec l'obtention du **Trophée du Commerce**, remis par la CCI des Vosges, dans la catégorie « **Développement durable** ». Ce prix a été attribué à l'établissement pour sa capacité à valoriser les circuits courts en mettant en avant des produits locaux de qualité, en réduisant ainsi son empreinte carbone tout en soutenant l'économie régionale.



Toujours dans cette bonne voie, le Relais des Bûcherons a également l'honneur de faire partie des établissements recommandés dans l'édition 2025 du **Petit Futé**.



FRANCE SERVICES

La France services Gérardmer Hautes Vosges fait partie des **26 guichets d'accueil labellisés** du département des Vosges dont l'objectif est de faciliter les relations avec les organismes publics.

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, l'espace France Services permet aux usagers d'accéder à un bouquet de services de proximité au quotidien.

Une fréquentation qui se confirme

L'activité de France Services en 2025 a été marquée par une fréquentation régulière tout au long de l'année, avec **10 086 accompagnements réalisés en 2025**, contre 5 919 en 2024 (soit une progression de 70 %), reflétant la **vitalité de la structure**.

Le nombre d'usagers ayant fréquenté France services est de 4 509 contre 3 471 usagers en 2024. Deux périodes ont connu un afflux plus important : avril et novembre, correspondant à des pics saisonniers d'activité.

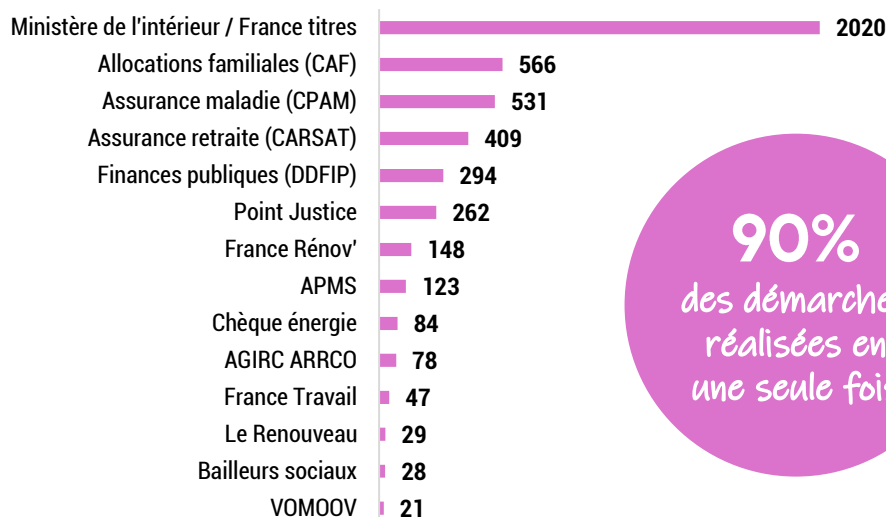
Cette hausse s'explique en grande partie par le renforcement de la communication et la mise en place de permanences décentralisées dans les communes, permettant d'être au plus près des besoins des habitants.

Les thématiques les plus fréquentes sont liées au Ministère de l'Intérieur, à la CPAM pour l'accompagnement aux dossiers de santé et à la CARSAT pour la retraite.

Selon le type d'accompagnement, la durée d'intervention des conseillers France services est variable. Pour les dossiers de retraite qui demandent plus de temps d'accompagnement, le conseiller privilégie les créneaux sur rendez-vous. En effet, un dossier de retraite peut demander plusieurs rendez-vous alors que pour d'autres demandes la durée du rendez-vous est plus réduite.

10 086
demandes

4 509
usagers
reçus



90%
des démarches
réalisées en
une seule fois



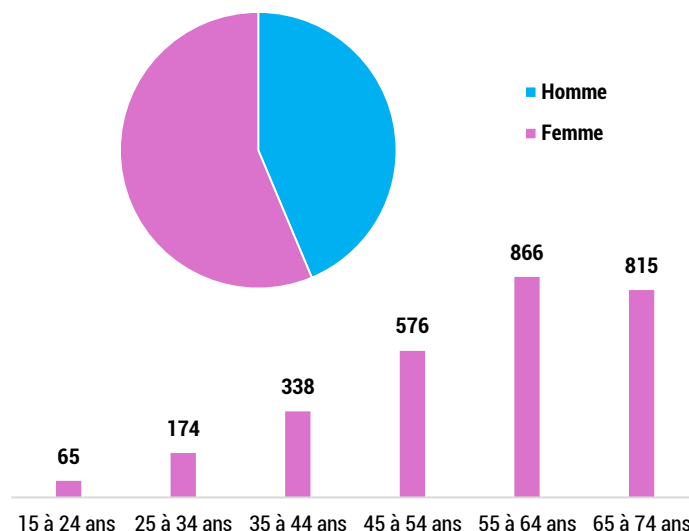
SERVICES AUX HABITANTS

Typologie et analyse de l'évolution des publics accueillis

France Services accueille une population majoritairement âgée et féminine, reflétant les enjeux démographiques locaux. Cela souligne la nécessité d'adapter les services aux besoins spécifiques des seniors et des femmes.



Répartition par sexe et par âge



NOUVEAUTÉS 2025



Cette année, France Services a continué de développer son offre tout en renforçant sa proximité avec les habitants du territoire.

En effet, un **12^{ème} service** est désormais proposé avec l'intégration de l'URSSAF afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches liées aux autoentrepreneurs, aux chèques CESU et PAJEMPLOI.

Également, France Services accueille dès à présent **3 nouveaux partenaires** qui proposent des rendez-vous tous les mois avec des conseillers spécialisés : l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), la Caisse d'allocations familiales (CAF) ainsi qu'un conciliateur de justice.

Enfin, pour permettre à chaque administré d'accéder à France Services, des **permanences** sont organisées tous les mois dans chaque commune du territoire selon un calendrier.

Toutes les informations sont à retrouver sur notre site internet ou directement à France Services.

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

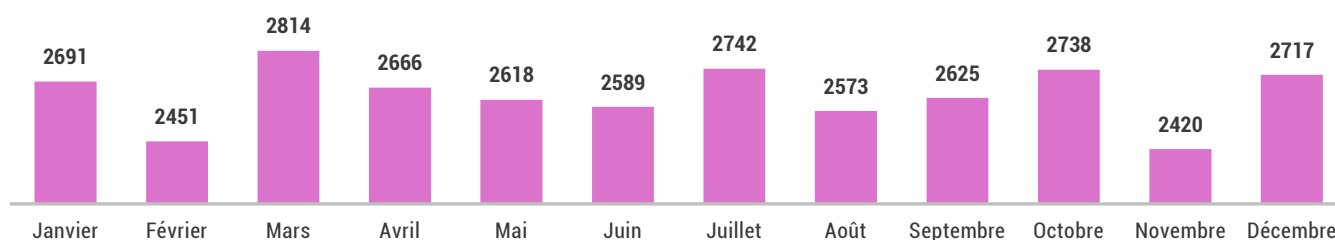
Le service de portage de repas a pour vocation de faciliter le quotidien des personnes qui souhaitent continuer à bien se nourrir, en alliant **confort, sécurité et qualité nutritionnelle**, tout en restant à domicile.

Des repas complets, équilibrés et variés sont préparés avec soin par l'hôpital de Gérardmer, en tenant compte des besoins nutritionnels spécifiques et des régimes alimentaires (sans sel, diabétique, haché...).

231
bénéficiaires

31 644 REPAS LIVRÉS EN 2025

Nombre de repas livrés par mois



Sur l'année 2025, le service de portage de repas à domicile bénéficie majoritairement aux femmes, au nombre de 145 soit 63 % contre 86 hommes qui représentent 37 % des bénéficiaires.

Les variations du nombre de repas livrés s'expliquent par des facteurs saisonniers : le pic observé en mars est lié aux conditions hivernales prolongées limitant les déplacements tandis que les volumes constatés en juillet et en décembre correspondent respectivement aux périodes de congés des aidants et aux fêtes de fin d'année.



Nouveau service : portage de jeux et livres à domicile

Depuis le mois d'avril, un service de prêt de jeux et de livres, en partenariat avec la Médialudothèque, est proposé gratuitement à nos bénéficiaires en plus de la livraison du repas.

Le service est accessible à tous, y compris les personnes en situation de handicap notamment via le prêt de livres audio.

Cette offre permet de maintenir du lien social et de lutter contre l'isolement, de développer l'imaginaire et la créativité tout en apportant du plaisir à jouer et/ou à lire.

Un questionnaire préalable permet de cibler les préférences de nos bénéficiaires pour leur proposer ensuite un produit adapté grâce à l'expertise de nos bibliothécaires et ludothécaires.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Tout au long de l'année, le Relais Petite Enfance (RPE) organise différents temps forts à destination du public : permanences physiques et téléphoniques, ateliers d'éveil, temps d'échanges, réunions thématiques, formations à destination des professionnels, manifestations sur des événements spécifiques...

Véritable lieu d'information, d'échange et d'écoute pour les parents, les enfants et les assistants maternels, notre RPE a de nouveau proposé un panel d'animations riches et variées en 2025.

PORTES OUVERTES DU RPE



Cette année, le RPE a organisé ses portes ouvertes le samedi 15 novembre 2025 dans les nouveaux locaux du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) à Gérardmer.

Au programme, informations sur les modes d'accueil du territoire, visite des locaux, temps d'échanges avec nos professionnels et ateliers parents-enfants animés par 5 assistantes maternelles.

Au total, 56 personnes, dont 25 adultes et 31 enfants, ont pu participer à cette rencontre animée par le RPE.



Un coup d'œil sur nos principales actions

Cette année encore, le RPE s'est mobilisé ! En effet, le service a mis en place plusieurs ateliers dont 70 d'éveil et d'autres consacrés à la nutrition et à la santé en petite enfance, en partenariat avec l'ASEPT Lorraine.

Plusieurs animations ont été organisées telles qu'une sortie au parc animalier de Sainte-Croix, la fête de l'été sur le thème du Far West, des séances de voyage sonore ainsi que des temps d'échange pour les professionnels mais aussi une participation très active aux événements comme la Semaine nationale de la petite enfance, les semaines de la parentalité ou encore les actions du réseau parentalité Graines de Famille.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « La P'tite Cabane » est un **espace d'accueil** destiné aux jeunes enfants, de 0 à 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s). Cette nouvelle structure a ouvert ses portes le 28 avril 2025 sur la commune de Gérardmer, dans les locaux de l'ancienne halte-garderie au 9 rue Jean Macé, et elle constitue un **espace de jeu et de sociabilisation pour l'enfant** ainsi qu'un **lieu de d'échanges pour les parents**.

Ouvert les lundis en libre accès de 8h30 à 11h00, le LAEP peut compter sur une équipe de 2 professionnels, disponibles et à l'écoute, présents à chaque séance : l'équipe accueillante y est garante du respect des règles de vie et de la sécurité.



POUR LES ENFANTS,
il permet de :

- S'éveiller par le jeu dans un cadre adapté et sécurisant
- Partager un moment agréable avec son adulte référent
- Se sociabiliser en rencontrant d'autres enfants et adultes

Chaque enfant doit être accompagné d'un adulte référent



POUR LES PARENTS,
il permet de :

- Rencontrer et échanger avec d'autres parents
- Partager un moment privilégié avec son enfant
- Faire découvrir un autre cadre que celui de son domicile
- Trouver du soutien auprès de l'équipe accueillante ou des autres parents



Inauguration :
29 septembre 2025

La première année d'existence du LAEP a particulièrement été consacrée à la mise en place de séances d'analyse de pratique pour l'ensemble de l'équipe et à la formation de 10 accueillant(e)s

Nombre de personnes accueillies en 2025 :

17
familles

73
adultes

69
enfants



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale, mutualisée avec la communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) jusqu'en 2028 pour la porter à plus grande échelle, qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'allocations familiales (CAF) : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale...

LES GRANDS AXES DE LA CTG EN 2025

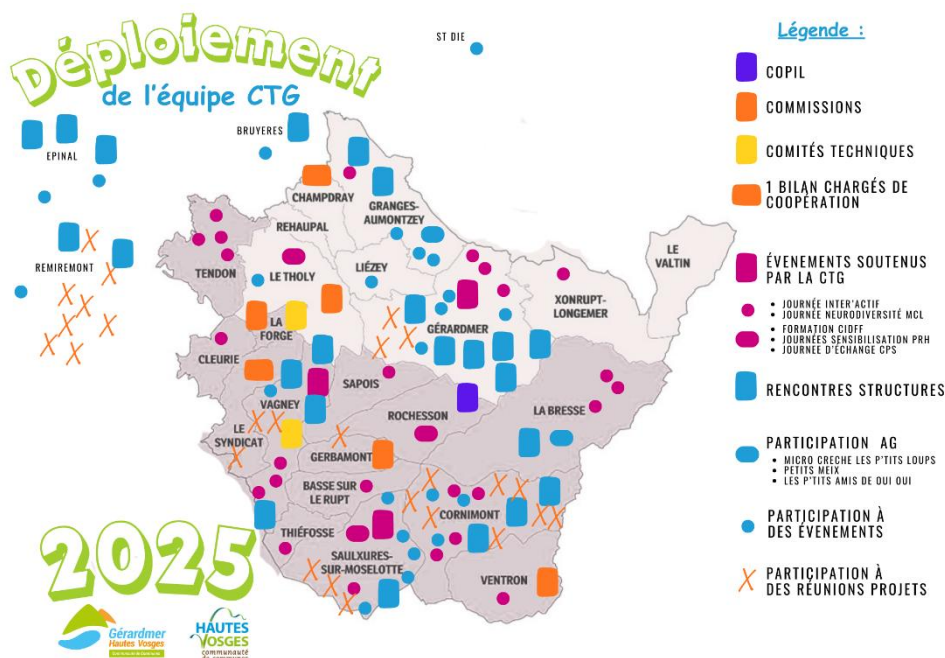
Permettre la connaissance et le déploiement de la CTG sur les territoires (plus de 40 structures rencontrées, 50 participations aux réunions...)

Permettre l'interconnaissance entre les différents acteurs, le recensement de leurs actions et leur communication en favorisant leur mutualisation

Participer au maintien et à la qualité de l'offre de service (4 actions de formation accueillies avec plus de 50 participants)

Moments clés de l'année 2025

En 2025, plusieurs rencontres importantes ont été organisées sur le territoire de la CTG.



Vendredi 6 juin 2025

Formation sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux enfants

Mercredi 18 juin 2025

& jeudi 9 octobre 2025
Journées de sensibilisation
« Accueillir un enfant en situation de handicap »

Jeudi 11 décembre 2025

Journée d'échange
« Les compétences psychosociales »

4 journées interprofessionnelles organisées en 2025 :

- In/formation sur une thématique suite à un besoin identifié
- Interconnaissance des professionnels et de leurs besoins



L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage située à Gérardmer comprend 10 emplacements, permettant l'accueil de 20 caravanes, sur une superficie totale de 77 m². Conçue pour répondre aux besoins des voyageurs itinérants, elle assure la libre circulation des personnes et de leurs biens dans un cadre adapté et sécurisé.

Chaque emplacement est équipé d'un bloc sanitaire individuel comprenant une douche, des toilettes, un évier ainsi que des prises électriques. Un état des lieux est systématiquement réalisé à l'arrivée et au départ de chaque famille. Les consommations d'eau et d'électricité sont mesurées par des compteurs individualisés, dont la gestion est assurée à distance grâce à un dispositif de télégestion.

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL

L'aire d'accueil des gens du voyage est ouverte du 1^{er} avril au 31 octobre.

En 2025, la gestion de l'aire d'accueil a été confiée à un prestataire extérieur, assurant l'accueil des familles, l'astreinte téléphonique, la perception des fluides, l'entretien des locaux, le suivi régulier des équipements, l'accueil des entreprises intervenantes ainsi que le maintien de la propreté du site.



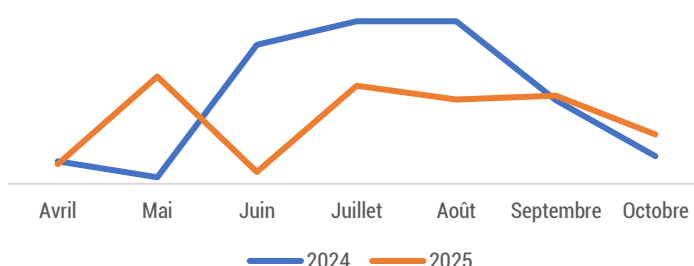
FRÉQUENTATION DU SITE

Cette année, l'aire d'accueil a été occupée par **72 familles** pendant la période d'ouverture pour un total de **1 394 jours d'occupation**.

Ainsi, une légère baisse de fréquentation a été constatée en comparaison à l'année 2024 où 85 familles avaient été accueillies sur la même période, pour 1 836 jours d'occupation.

À noter également que cette baisse globale s'accompagne d'un changement notable des habitudes : la durée moyenne des séjours est plus courte qu'auparavant, avec des passages plus fréquents mais de moindre durée.

Évolution du nombre de jours d'occupation



Recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage



L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique est un établissement intercommunal dédié à l'enseignement artistique, dont le fondement repose sur la pratique collective à travers de nombreux orchestres et ensembles.

Elle dispose de deux sites d'enseignement, situés à Gérardmer et à Granges-Aumontzey, et accueille aussi bien les enfants dès l'âge de 5 ans que les adultes, sans limite d'âge.



Une communication animale pour la rentrée 2025/2026

Pour sa rentrée 2025/2026, l'école de musique intercommunale a misé sa communication sur l'aspect animal : en effet, plusieurs affiches ont été réalisées et déclinées avec un instrument par animal pour apporter un côté humoristique à la pratique.

En termes de fréquentation, on dénombre 345 élèves inscrits, dont 31 qui sont en double instruments, avec 288 élèves sur le site de Gérardmer (83%) et 57 élèves à Granges-Aumontzey (17%).

Au sein de l'école, plusieurs pratiques sont enseignées telles que les instruments à vent, les instruments à corde, les percussions et la formation musicale : afin de mieux les appréhender, deux portes ouvertes se sont tenues les 10 septembre et 13 septembre 2025.



Une riche programmation musicale en 2025 !

L'école de musique intercommunale a continué de faire résonner la musique sur notre territoire au fil des saisons. Entre autres, l'école a notamment organisé un concert de balades irlandaises pour la Saint-Patrick, un concert dédié aux comédies musicales, aux musiques actuelles, plusieurs animations pour le Festival du film fantastique, la Fête de la musique ainsi que le traditionnel grand concert de Noël.

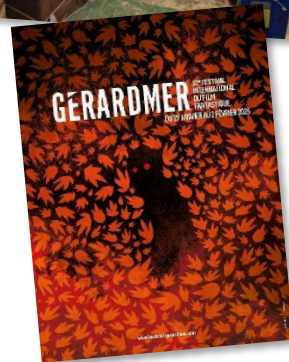
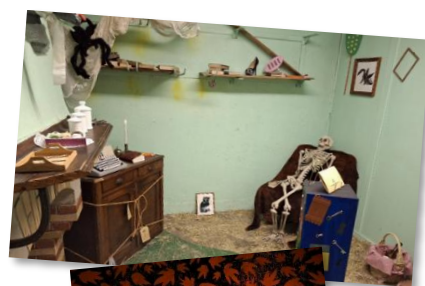
LA MÉDIALUDOTHÈQUE DU TILLEUL

Espace culturel, lieu de vie et de partage au cœur du territoire, la MédiaLudothèque intercommunale met à disposition de tous les publics des **collections multisupports** (livres, jeux, magazines, CD, DVD, ressources numériques...) et propose régulièrement de **nombreuses animations** (rencontres, ateliers, spectacles, concerts, expositions, heures du conte, soirées jeux...).

UN PROGRAMME RICHE EN ANIMATIONS

La MédiaLudothèque a de nouveau proposé, cette année, un programme riche de **plus d'une centaine d'animations** avec les rendez-vous réguliers habituels (clubs lecture, ateliers d'écriture, soirée jeux, jeudis détente ou ateliers créatifs) mais aussi des temps forts parmi lesquels on peut ressortir :

- L'escape game « Il était une fois... » ou une version fantastique des contes ...qui tournent mal ! Conçu spécialement pour le Festival du film fantastique, cette animation a connu un beau succès avec 18 sessions qui ont eu lieu pendant les quatre jours du festival, soit 72 participants ados et adultes.
- Une rencontre au sommet avec les Youtubeuses de la « S'Horrorité », association à l'intersection entre féminisme et cinéma de genre toujours dans le cadre du Festival du film fantastique.
- Le Prix « Badaboum » de la bande dessinée, organisé chaque année et piloté par un comité d'abonnés qui débat et sélectionne les BD en compétition.
- Le tout nouveau « Prix Ciné » qui a permis de découvrir 5 films de mai à novembre, de voter et d'élire son favori.
- L'accueil de l'exposition itinérante « D'après nature : excursion(s) dans les Vosges » en partenariat avec la médiathèque, les archives et le musée départementaux
- La participation à la manifestation « Rencontre Avec » de la Médiathèque départementale sur le thème « Voyager autrement ».
- Notre traditionnel « Fil vert » qui entremêle culture et nature au cœur du printemps sur l'ensemble du territoire (avec des Balad'écriture, rando-lecture, conférences, expositions, cinéma plein-air au bord du lac de Gérardmer).
- Les jeudis de l'été pendant lesquels la MédiaLudothèque sort de ses murs pour proposer une présence animée sur l'ensemble des communes.



CULTURE ET LOISIRS



Du côté de l'accès aux collections, le **portage de documents (livres et jeux)** a été mis en place en coopération avec le service portage de repas. Il est ainsi désormais possible pour les bénéficiaires des repas ne pouvant pas se déplacer de profiter pleinement de la MédiaLudothèque à domicile.

Du côté du multimédia, face au succès de l'espace jeux vidéo, celui-ci a été étendu avec **un nouvel écran et de nouvelles consoles**, dont une Xbox pour varier les plaisirs, ainsi qu'un **nouveau service de prêt d'instruments**, inauguré en octobre 2025.

Pour s'y retrouver dans cette offre foisonnante, la MédiaLudothèque s'est dotée d'un livret d'accueil digne de ce nom dans lequel sont réunies toutes les informations pratiques et les services proposés !

Zoom sur le nouveau service de prêt d'instruments : l'instrumenthèque !

L'instrumenthèque est un espace consacré à la pratique amateur et à l'expérimentation avec **17 instruments de musique** disponibles en prêt : guitares électriques et acoustiques pour adultes et enfants, basse, violon, ukulélé, cajon, bongo, set de percussions, handpan, clavier arrangeur, otamatone, kalimba, boomwhackers et tongues drums.

Il est aussi possible de jouer sur place avec la mise à disposition d'un piano et d'une batterie électronique équipé de casques.



*30 prêts depuis l'ouverture
180 joueurs de batterie et piano*

Les objectifs sont multiples :

- Élargir l'offre culturelle et attirer de nouveaux publics.
- Rematérialiser la musique, redonner aux usagers des objets concrets à explorer.
- Susciter la curiosité : permettre à chacun d'essayer un instrument, de se découvrir une passion.
- Démocratiser la pratique et la rendre accessible même à celles et ceux qui n'ont pas les moyens d'investir.
- Créer du lien entre musiciens novices et confirmés, partager des expériences et des savoirs.

C'est un service qui s'inscrit **en complémentarité avec l'école de musique intercommunale** : ici, on découvre, on expérimente, mais pour progresser et approfondir sa pratique, l'école de musique reste incontournable. Ainsi, l'instrumenthèque devient une première étape, une porte d'entrée vers un parcours musical plus complet.

L'accueil des classes à la Médialudothèque



La section jeunesse de la médiathèque et la ludothèque ont une mission commune : permettre à tous les enfants scolarisés d'avoir un contact avec leur structure comme lieu de loisirs, de recherche mais aussi de source d'information. Désormais réunies au même étage de l'espace Tilleul, les deux structures ont choisi de permettre aux enfants de partager, pour les enseignants qui le souhaitaient, le même créneau.

Les écoles accueillies sont des écoles maternelles et primaires (3 à 10/11 ans). Les enseignants exercent à Gérardmer pour le plus grand nombre mais aussi à Granges-Aumontzey, Le Tholy, Rehaupal et Xonrupt-Longemer.

Statistiquement parlant...

2 700 élèves répartis lors de 125 accueils de classe dont :

- 42 communs MédiaLudo
- 39 à la médiathèque
- 44 à la ludothèque

28 accueils petite enfance

Une réunion est organisée à chaque rentrée afin de faire connaissance et d'expliquer le fonctionnement des espaces. Les séances d'une heure sont encadrées par les animateurs et bibliothécaires avec les enseignants : ces dernières sont préparées en amont et peuvent porter sur une thématique particulière travaillée en classe.

En cette fin d'année scolaire, un partenariat s'est également mis en place entre le collège de la Haie Griselle et la ludothèque. Au cours des deux derniers mois de l'année, les animateurs sont intervenus 8 fois au collège. Ces actions ont vu naître une animation plus conséquente : « La nuit du jeu » qui aura lieu début 2026 et qui est destinée aux élèves de la sixième à la troisième.

Atelier « Langue des signes »

L'espace jeunesse a eu la chance d'accueillir, en mars 2025, Célia DARNOUX pour une animation autour de la langue signée française à destination des scolaires. À ce titre, deux classes ont été reçues sur un après-midi et ont eu l'opportunité d'apprendre quelques signes et surtout une chanson signée qu'ils ont pu reproduire tous ensemble.



LE PASS GÉRARDMER HAUTES VOSGES

Instauré en 2022, le « **Pass Gérardmer Hautes Vosges** » est une carte à destination des résidents principaux et secondaires du territoire afin d'accéder aux structures culturelles et sportives à **tarif préférentiel**.

Ce pass est la solution idéale pour se divertir seul(e) ou en famille à petit prix !



COMMENT OBTENIR LE PASS ?

Cette carte est délivrée gratuitement par la mairie de résidence du bénéficiaire. Elle est individuelle et valable pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Carte à renouveler tous les ans.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une lettre code, de A à E, est attribuée en fonction des revenus : elle est indiquée au verso de la carte du bénéficiaire. Lors de la présentation du pass aux structures éligibles, un tarif préférentiel est appliqué.

QUELLES PIÈCES SONT À FOURNIR ?

Une photo, une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation de quotient familial pour les allocataires CAF ou l'avis d'impôt pour les non-allocataires CAF.

OÙ UTILISER LE PASS ?

Le pass permet d'accéder à l'école de musique et à la Médialudothèque intercommunales de Gérardmer ainsi que le centre aquatique, l'union nautique de Gérardmer mais aussi le domaine de ski nordique.



Depuis 2022, plus de 1 600 pass Gérardmer Hautes Vosges ont été délivrés aux résidents de notre territoire !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER

03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Directeur de publication : Stessy SPEISSMANN MOZAS (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Conception graphique : Jordan FRISON (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Crédits photographiques : Office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges • Freepik • Flaticon